

A stylized diagram of a water distribution network. It features a green water drop with horizontal stripes on the left, connected by a blue pipe to a blue water tap at the top right. The pipe continues down to a blue water drop on the right. From there, it goes down to a blue water drop containing a water treatment tank. The pipe then splits: one branch goes down to a blue water drop containing a laboratory with three test tubes, and the other branch goes down to a blue water drop containing a group of people sitting around a table. The text 'Eau du Morbihan' is written in a large, blue, sans-serif font, with 'Distribution' in a smaller, blue, sans-serif font below it.

Eau du Morbihan

Distribution

Exercice 2019

Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Tables des matières

1.	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	4
1.1.	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	4
1.2.	MODES DE GESTION DU SERVICE.....	6
1.3.	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D101.1).....	13
1.4.	NOMBRE D'ABONNES.....	14
1.5.	EAUX TRAITEES.....	16
1.5.1	<i>Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice 2019</i> :.....	16
1.5.2	<i>Volumes mis en distribution au cours de l'exercice</i>	17
1.5.3	<i>Volumes vendus au cours de l'exercice</i>	19
1.5.4	<i>Autres volumes</i>	21
1.6.	LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS).....	22
2.	TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	23
2.1.	MODALITES DE TARIFICATION.....	23
2.2.	FACTURE D'EAU TYPE (D102.0).....	25
2.3.	RECETTES.....	29
3.	INDICATEURS DE PERFORMANCE	33
3.1.	QUALITE DE L'EAU (P101.1 ET P102.1).....	33
3.2.	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P103.2B).....	36
3.3.	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU.....	38
3.3.1.	<i>Rendement du réseau de distribution (P104.3)</i>	38
3.3.2.	<i>Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)</i>	41
3.3.3.	<i>Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)</i>	42
3.3.4.	<i>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)</i>	43
3.4.	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON-PROGRAMMEES (P151.1).....	44
3.5.	DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS (D151.0 ET P152.1).....	45
3.6.	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE (P153.2).....	45
3.7.	TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE (P154.0).....	46
3.8.	TAUX DE RECLAMATIONS (P155.1).....	47
4.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	48
4.1.	BRANCHEMENTS EN PLOMB.....	48
4.2.	MONTANTS FINANCIERS.....	48
4.3.	ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE.....	50
4.4.	AMORTISSEMENTS.....	50
4.5.	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ET PROJETS A L'ETUDE.....	51
5.	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	52
5.1.	ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE (P109.0).....	52
6.	TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS	53
	Annexes	54

ANNEXE 1 : STRUCTURE BUDGETAIRE

ANNEXE 2 : TARIFS AU 01/01/2019 ET AU 01/01/2020

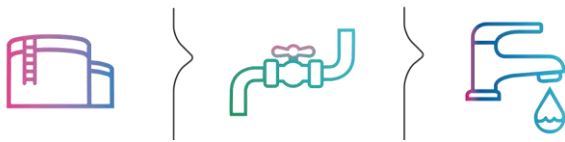
ANNEXE 3 : INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P103.2B) EN DETAIL

ANNEXE 4: LISTE DES MARCHES DISTRIBUTION NOTIFIES EN 2019

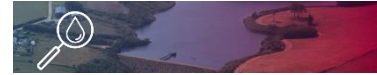
ANNEXE 5 : NOTICE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (AELB) -2019



service public d'eau potable



Le présent Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de Distribution d'eau potable concerne l'exercice 2019. Les éléments clés sont identifiés de la façon suivante dans le document :



En préambule ci-dessous, est présentée la situation en vigueur en 2020 en matière de gouvernance, dans la mesure où une modification statutaire a pris effet au 1^{er} janvier 2020. Cette brève présentation permet d'apprécier une situation actualisée.

La gouvernance du syndicat est organisée comme suit depuis le 1^{er} janvier 2020 :

- 1 Président, et 4 Vice-présidents à compétence fonctionnelle (Affaires générales, Production-transport, Distribution, Relation avec les usagers),
- 11 Vice-présidents à compétence territoriale,
- 24 membres dont 2 syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable, 10 communautés de communes ou d'agglomération et 12 communes, organisés sur le territoire en 12 collèges électoraux.

Périmètre de Eau du Morbihan au 1^{er} janvier 2020



1. Caractérisation technique du service



réservoir
de
distribution



réseaux
de
distribution



branchement

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau :

- Communal
 Intercommunal

Nom de la collectivité : Eau du Morbihan

Caractéristiques : Eau du Morbihan est un syndicat mixte qui s'est vu transférer par ses membres les compétences obligatoires : Production et Transport de l'eau potable au 1^{er} janvier 2012, ainsi que la compétence à la carte : **Distribution**. Ces évolutions de compétences sont accompagnées de modifications statutaires entérinées par un arrêté préfectoral du 22 juillet 2011 modifié.

Compétences liée au service :

	Oui	Non
Production (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Compétences obligatoires faisant l'objet d'un autre rapport sur le prix et la qualité du service

Composition et organisation (au 31 décembre 2019) : Eau du Morbihan est composé de 75 membres dont 8 syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable, 5 communautés de communes et 62 communes. Le syndicat exerce ainsi les compétences Production et Transport de l'eau potable sur 221 communes et la compétence à la carte Distribution sur 111 communes.

Au 1^{er} janvier 2019, trois communes nouvelles ont été créées : Ploërmel, Pluméliau-Bieuzy, Forges de Lanouée. De l'Oust à Brocéliande Communauté a également pris la compétence eau potable à cette date.

Par ailleurs, depuis 2014 et jusqu'au 31 décembre 2019, le syndicat est organisé en 16 collèges territoriaux, instances de concertation et d'information pour l'exercice des compétences partagées ou entièrement transférées à Eau du Morbihan, chargées de désigner leurs représentants au comité syndical (96 délégués). Dix collèges territoriaux sont concernés par la compétence Distribution.

La carte ci-après permet d'illustrer l'organisation de Eau du Morbihan. Le périmètre de Eau du Morbihan au titre des compétences obligatoires Production et Transport correspond au territoire « coloré » (toutes les couleurs confondues). Seul le territoire coloré en bleu concerne la compétence à la carte Distribution.

Périmètre de Eau du Morbihan au 31 décembre 2019



Existence d'une CCSPL Oui Non

Existence d'un règlement de service Oui Non

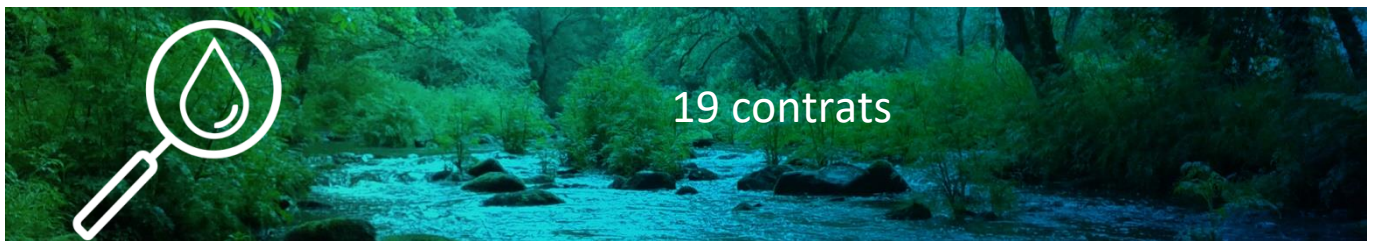
1.2. Modes de gestion du service

- Le service est exploité en
- régie
 - régie intéressée
 - gérance
 - marché de prestation de services
 - concession de service public : affermage
 - concession de service public : délégation de service à paiement public



Bilan des modes de gestion concernant la compétence Distribution:

Nombre d'affermages	12
Nombre de délégations de service à paiement public	1
Nombre de marchés de services	6



La liste détaillée ci-après indique les mentions suivantes pour chaque périmètre initial :

- Nouvelle appellation relative à chaque périmètre initial sous le libellé « périmètre »
- Nature du mode de gestion
- Nom de l'exploitant
- Date de début de contrat
- Durée
- Date de fin de contrat initial ou date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant)
- Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat
- Nombre d'avenants depuis le 1^{er} janvier 2019, date de visa et objet

Le libellé « périmètre » permet d'identifier le secteur géographique concerné par un même contrat d'exploitation en rappelant le découpage en collège territorial (CT).



Vie des contrats sur le territoire d'Eau du Morbihan concernant la Distribution – 2019

Envoyé en préfecture le 28/10/2020
Reçu en préfecture le 28/10/2020
Affiché le **28/10/2020**
ID : 056-255601072-20201028-CS_2020_063-DE

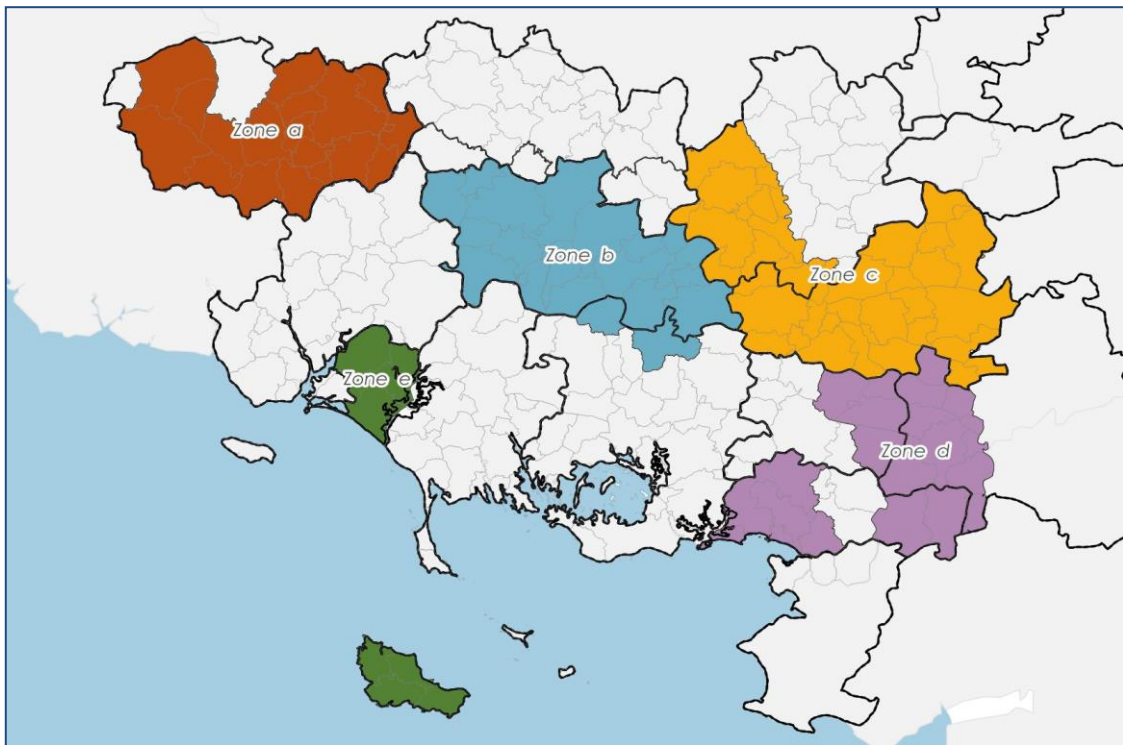
Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Avenants depuis l'origine du contrat	Avenants depuis le 01/01/2019 n°	date visa	objet
b: Centre Morbihan Communauté, Colpo et Plaudren	concession de service à paiement public	SAUR	01/01/2019	6	31/12/2024				
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	3	3	12/07/2019	Fusion des budgets Production et Transport-négoce + raccordements des indices + nouveau règlement de service
CT Blavet Océan / Trévidel	prestation de services	SAUR	01/01/2016	1+(2x1)	31/12/2021				
CT Auray-Belle Ile / CCBI	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	6	6	20/05/2019	Fusion des budgets Production et Transport-négoce + raccordements des indices + nouveau règlement de service
CT Ellé-Inam / Ellé	affermage	SAUR	01/01/2008	12	31/12/2019	3	3	05/09/2019	Intégrer les économies concernant les travaux (Production) de l'UP de Tourlaouen, de l'UP de Barrégant, des nouvelles installations mises en service (Distribution), suppression de Coët Panner et de Kernot Vihan. Ajouter en conséquence les tarifs de base du délégataire + Fusion des budgets Production et Transport-négoce + raccordements des indices
CT Ellé-Inam / Gourin Distribution	affermage	STGS	01/01/2015	5	31/12/2019				
CT Ellé-Inam / Guisriff	affermage	SUEZ	01/01/2007	13	31/12/2019	4	4	14/05/2019	Fusion des budgets Production et Transport-négoce + raccordements des indices
CT Ellé-Inam / Le Saint	affermage	SUEZ	01/01/2008	12	31/12/2019	2			

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Avenants depuis l'origine du contrat	Avenants depuis le 01/01/2019 n°	date visa	objet
CT Scorff amont / Guéméné	affermage	SUEZ	01/01/2012	10	31/12/2021	3	3	14/05/2019	Fusion des budgets Production et Transport-négoce + raccordements des indices
CT Oust Moyen / CC Josselin	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	3			
CT Oust moyen / Réguiny	affermage	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	4			
CT Oust aval / Roc Saint André	affermage	SAUR	01/01/2008	12	31/12/2019	3	3	20/05/2019	Fusion des budgets Production et Transport-négoce + raccordements des indices + nouveau règlement de service
CT Oust aval / BVO	affermage	SAUR	01/01/2008	15	31/12/2022	4	4	20/05/2019	Fusion des budgets Production et Transport-négoce + raccordements des indices + nouveau règlement de service
CT Oust aval / Sérent-Lizio	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	4	4	20/05/2019	Fusion des budgets Production et Transport-négoce + raccordements des indices + nouveau règlement de service
CT Aff / Guer	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	3			
CT Aff / Carentoir	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	3			
CT Saint-Jacut / SIAEP Saint-Jacut	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	3			
CT Muzillac / Muzillac	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	6			
CT Muzillac / La Roche Bernard	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	2			

A signaler : Trois procédures étaient en cours en 2019, compte tenu des échéances des contrats d'exploitation au 31/12/2019.

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Compétence concernée
a : Exploitation du service public de distribution d'eau potable périmètre : Roi Morvan Communauté pour partie	concession de service à paiement public	STGS	01/01/2020	6	31/12/2025	Distribution
c : Exploitation du service public de distribution d'eau potable périmètre : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	concession de service à paiement public	SAUR	01/01/2020	6	31/12/2025	Distribution
d : Exploitation du service public de distribution d'eau potable périmètre : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	concession de service à paiement public	VEOLIA	01/01/2020	6	31/12/2025	Distribution

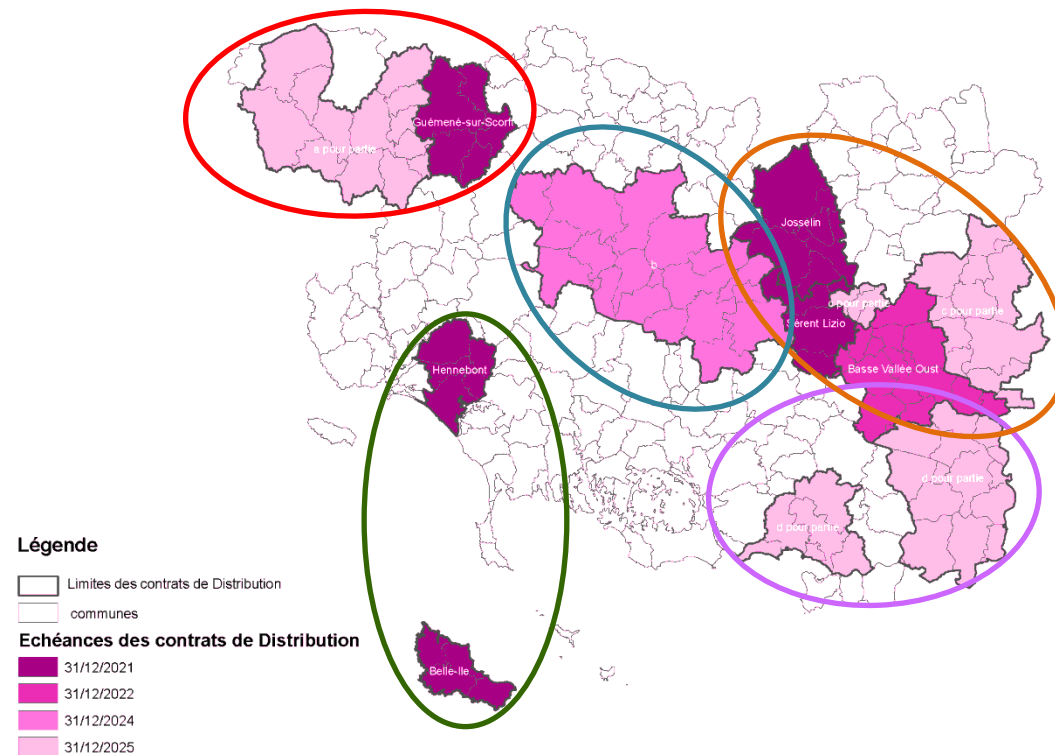
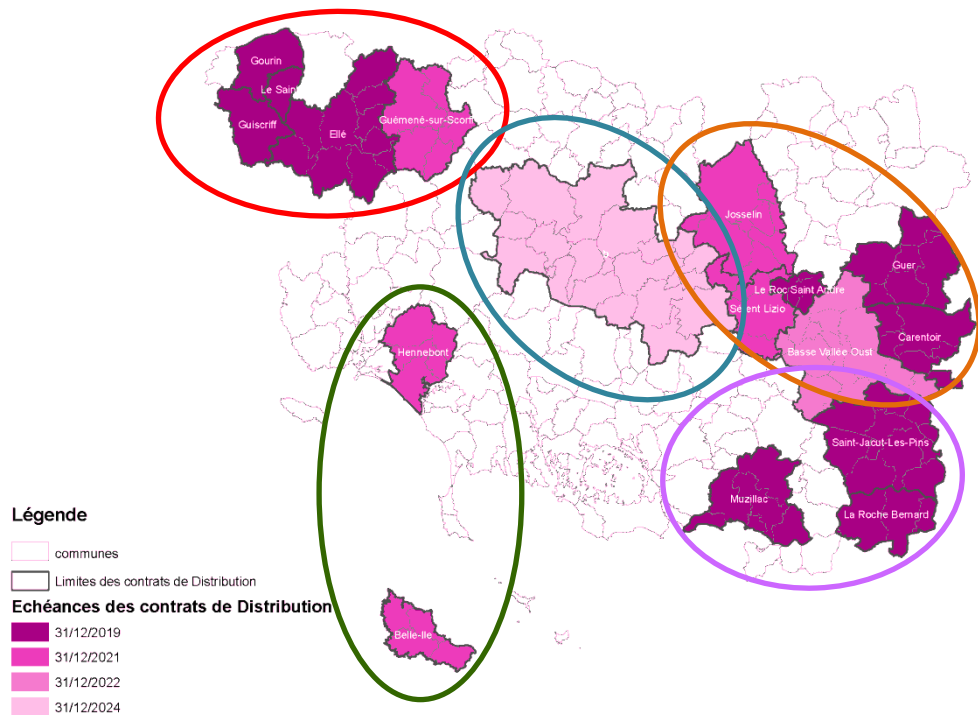
Le 30 juin 2017, le comité syndical a pris acte de la proposition de redécoupage territorial reposant à la fois sur un allotissement fonctionnel (distinction des missions Production et Distribution) et sur un allotissement géographique. La carte ci-dessous définit les territoires en matière de Distribution.



Ce redécoupage territorial sera progressivement mis en application, au fur et à mesure des échéances des contrats d'exploitation actuellement en vigueur. Les deux cartes ci-après concernent la mise en œuvre du redécoupage aux dates suivantes : état au 31/12/2019 et au 31/12/2020.

Echéance des contrats sur le périmètre Distribution (état au 31/12/2019)

Echéance des contrats sur le périmètre Distribution (état au 31/12/2020)



Les prestations confiées aux exploitants dans le cadre de leur(s) contrat(s) sont les suivantes, au titre de la compétence optionnelle Distribution :

Gestion du service	Fonctionnement, surveillance, entretien et maintenance des installations
Gestion des abonnés	Accueil des abonnés, relation avec les abonnés, facturation du service aux abonnés du service et recouvrement
Mise en service	Des branchements
Entretien	De la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, du génie civil
Renouvellement	Des matériels tournants, des accessoires hydrauliques, des équipements électromécaniques des réseaux, tenue à jour des plans et de l'inventaire
Connaissance patrimoniale	Structuration d'un système d'information géographique et mise en place d'une base de données des opérations de maintenance
Transparence/communication	Transmission des données et de conseils Echange permanent
Prestations particulières	Maintenance des ascenseurs de réservoirs

Eau du Morbihan prend en charge :

Renouvellement	De la voirie, des branchements, des canalisations, du génie civil
-----------------------	---

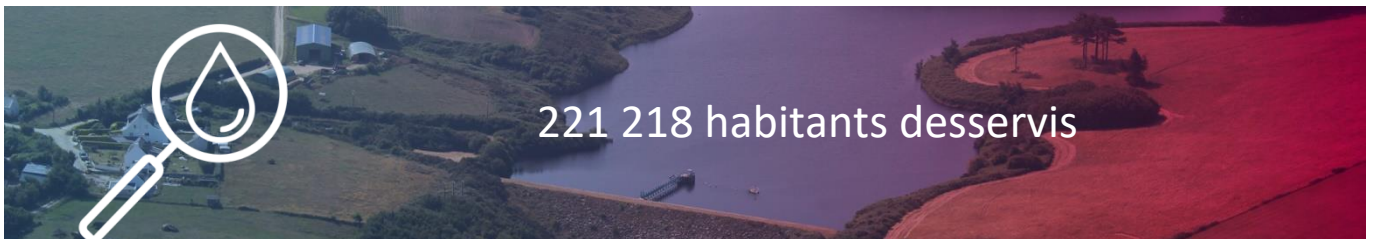
Les exploitants et Eau du Morbihan peuvent agir sur des équipements différents pour un même ouvrage.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Périmètre de Eau du Morbihan (en habitants)	Population INSEE 2019	Population DGF 2019
Au titre de la compétence Distribution	197 840	221 218

(Sources : population INSEE mise à jour en décembre 2019 + population DGF 2019 pour la part des résidences secondaires)

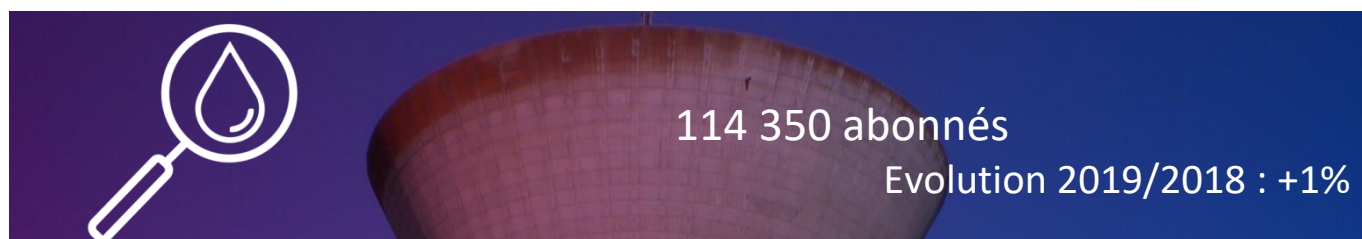


1.4. Nombre d'abonnés

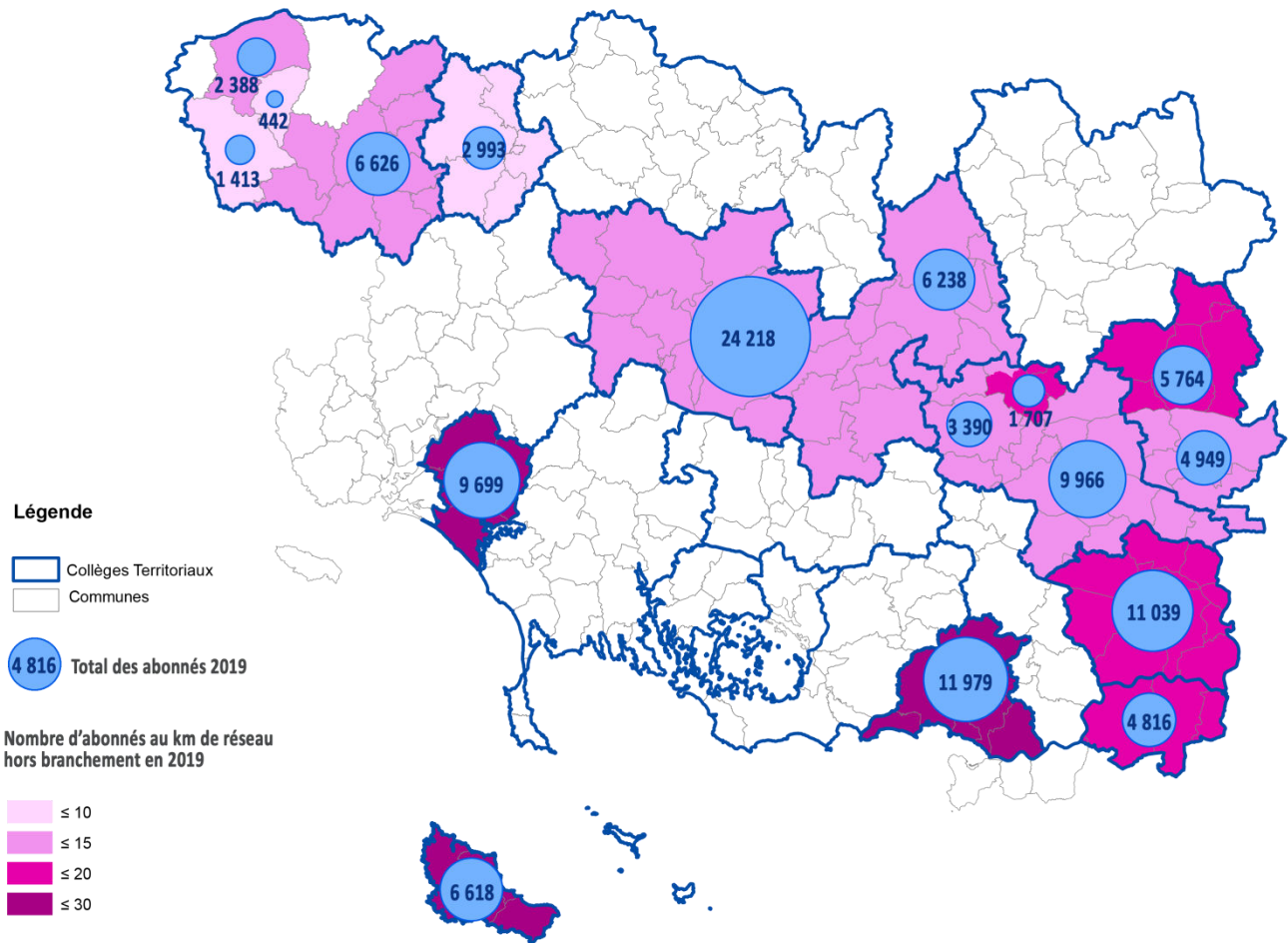
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par périmètre est la suivante :

Périmètre	Nombre d'abonnés domestiques	Nombre d'abonnés non domestiques	Nombre d'abonnés 2019	Nombre total d'abonnés 2018	Variation 2019/2018	Densité nombre abonnés/km
CT Ellé-Inam / Ellé	6 623	3	6 626	6 589	1%	12
CT Ellé-Inam / Gourin	2 387	1	2 388	2 381	0%	14
CT Ellé-Inam / Guiscriff	1 412	1	1 413	1 413	0%	8
CT Ellé-Inam / Le Saint	442	0	442	434	2%	7
CT Scorff amont / Guémené	2 992	1	2 993	2 962	1%	9
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	24 207	11	24 218	8 322	-1%	12
				1 842		
				7 741		
				5 789		
	769					
CT Oust Moyen / CC Josselin	6 236	2	6 238	5 693	10%	15
CT Oust aval / BVO	9 963	3	9 966	9 848	1%	15
CT Aff / Guer	5 763	1	5 764	5 660	2%	17
CT Aff / SIAEP Carentoir	4 943	6	4 949	4 916	1%	15
CT Oust aval / Roc Saint André	1 705	2	1 707	1 707	0%	20
CT Oust aval / Sérent-Lizio	3 389	1	3 390	3 346	1%	14
CT Muzillac / Muzillac	11 979	0	11 979	11 768	2%	31
CT Muzillac / La Roche Bernard	4 816	0	4 816	4 750	1%	20
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	11 038	1	11 039	10 930	1%	17
CT Blavet Océan / CCBBO	9 696	3	9 699	9 497	2%	29
CT Blavet Océan / Trévidel	105	0	105	98	7%	23
CT Auray-Belle Ile / CCBI	6 618	0	6 618	6 572	1%	28
TOTAL	114 314	36	114 350	113 027	1%	16

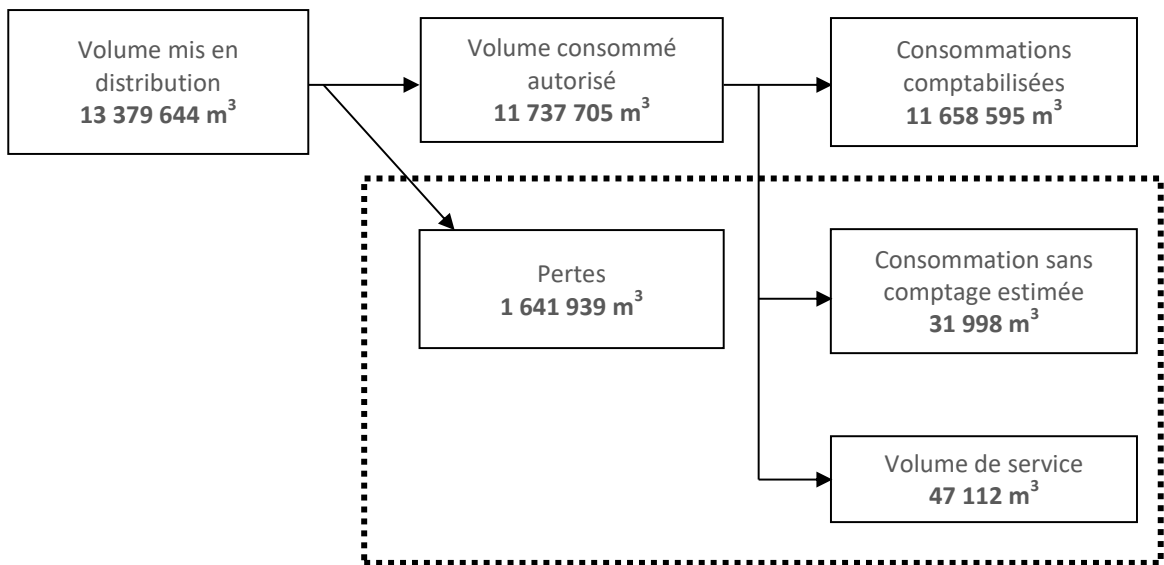


Nombre d'abonnés et densité en 2019



1.5. Eaux traitées

1.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice 2019 :



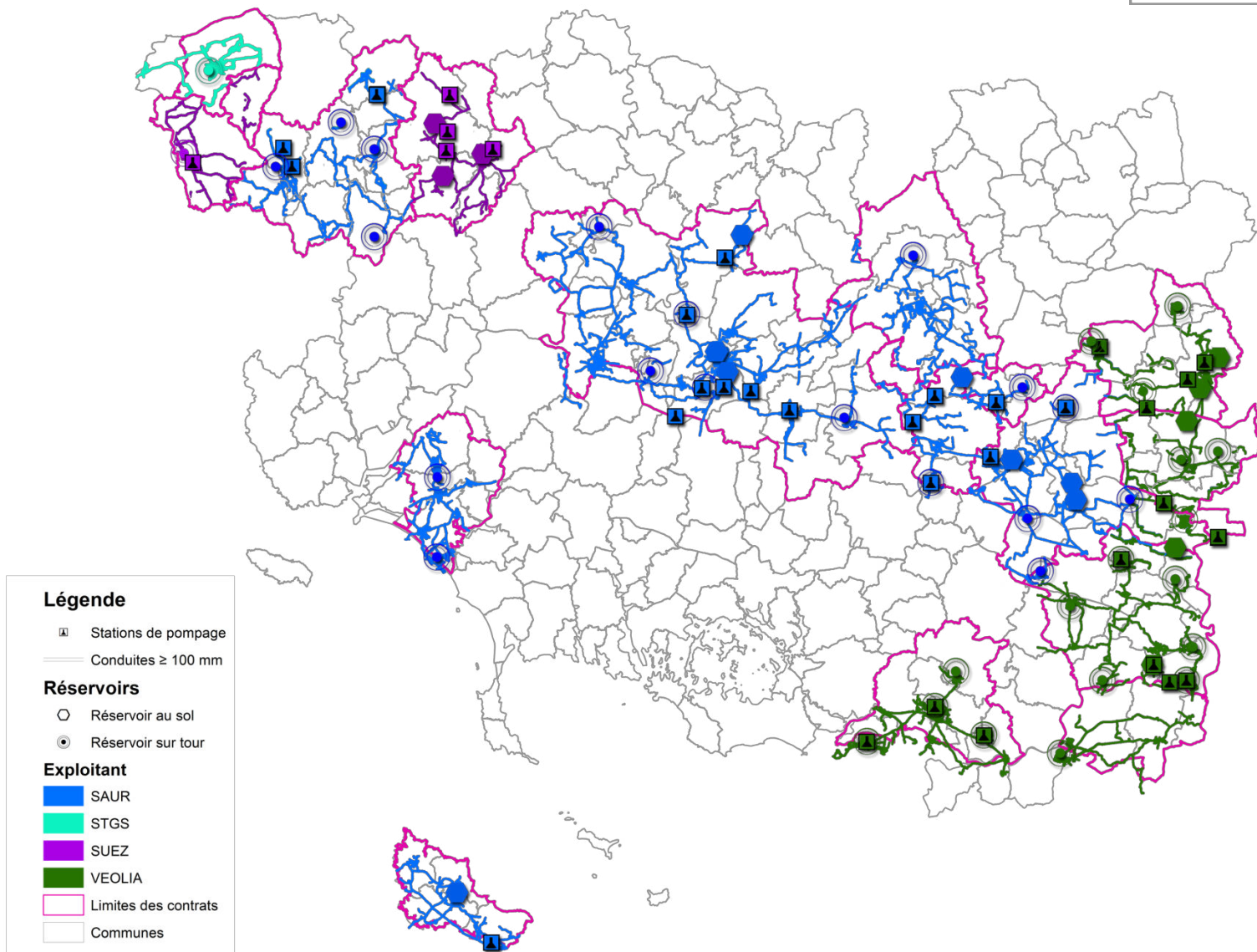


1.5.2 Volumes mis en distribution au cours de l'exercice

Périmètre	Volume mis en distribution 2019
CT Ellé-Inam / Ellé	663 208
CT Ellé-Inam / Gourin	240 399
CT Ellé-Inam / Guiscriff	270 311
CT Ellé-Inam / Le Saint	48 296
CT Scorff amont / Guémené	269 884
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	3 827 740
CT Oust Moyen / CC Josselin	805 027
CT Oust aval / BVO	1 067 519
CT Aff / Guer	782 285
CT Aff / SIAEP Carentoir	600 866
CT Oust aval / Roc Saint André	215 682
CT Oust aval / Sérent-Lizio	548 024
CT Muzillac / Muzillac	913 174
CT Muzillac / La Roche Bernard	440 804
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	1 037 483
CT Blavet Océan / CCBBO	1 194 277
CT Blavet Océan / Trévidel	9 296
CT Auray-Belle Ile / CCBI	445 369
TOTAL	13 379 644

Les volumes répondent aux besoins de chaque périmètre (les échanges d'eau entre périmètres ne sont pas pris en compte). Ils sont soit livrés par Eau du Morbihan au titre des compétences Production et Transport, soit par tout service de distribution limitrophe.

Patrimoine Distribution Eau du Morbihan



1.5.3 Volumes vendus au cours de l'exercice

Périmètre	Volume domestique (en m ³)	Volume non domestique (en m ³)	Total Volume 2019 (en m ³)	Total Vol. 2018	variation 2019/2018
CT Ellé-Inam / Ellé	487 130	25 808	512 938	516 813	-1%
CT Ellé-Inam / Gourin	186 694	39 767	226 461	213 808	6%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	90 878	155 538	246 416	285 535	-14%
CT Ellé-Inam / Le Saint	35 650	0	35 650	35 684	0%
CT Scorff amont / Guémené	192 551	13 999	206 550	224 539	-8%
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	2 244 739	1 353 734	3 598 473	802 859	-4%
				231 520	
				1 721 119	
				945 184	
				61 269	
CT Oust Moyen / CC Josselin	500 573	203 121	703 694	615 149	14%
CT Oust aval / BVO	817 136	13 084	830 220	831 353	0%
CT Aff / Guer	631 711	428	632 139	723 628	-13%
CT Aff / SIAEP Carentoir	374 923	125 835	500 758	524 545	-5%
CT Oust aval / Roc Saint André	159 470	32 401	191 871	196 506	-2%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	253 764	224 992	478 756	479 455	0%
CT Muzillac / Muzillac	817 800	0	817 800	812 659	1%
CT Muzillac / La Roche Bernard	387 060	0	387 060	374 756	3%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	842 717	31 206	873 923	843 912	4%
CT Blavet Océan / CCBBO	754 190	244 483	998 673	961 858	4%
CT Blavet Océan / Trévidel	7 664	0	7 664	8 498	-10%
CT Auray-Belle Ile / CCBI	409 549	0	409 549	417 697	-2%
TOTAL	9 194 199	2 464 396	11 658 595	11 828 346	-1%



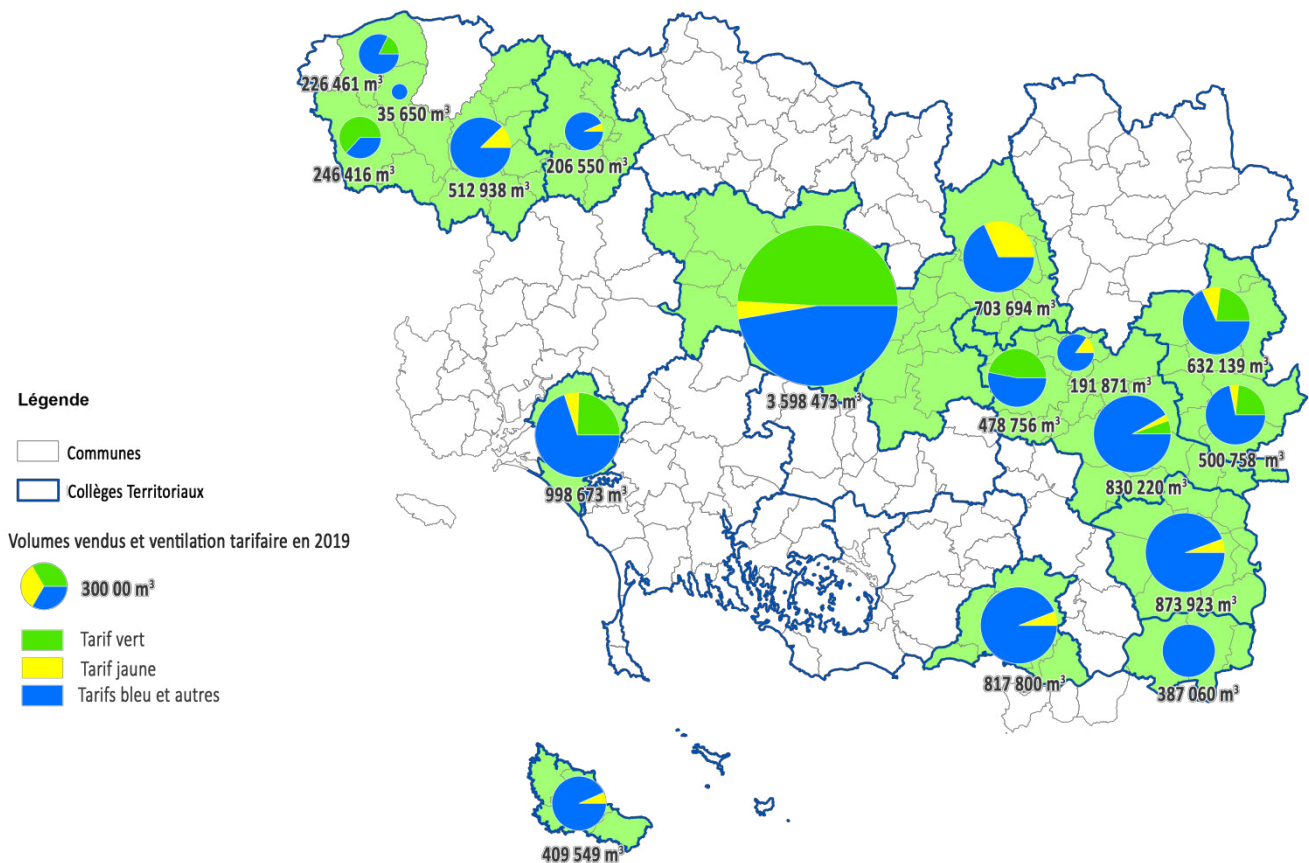
Commentaires : le volume enregistré en 2019 baisse légèrement (-1%). On peut ainsi observer sur les périmètres :

- CT Ellé-Inam/Guiscriff, une baisse de la consommation de l'industriel KERANNA ;
- CT Aff/Guer, une baisse de la consommation de l'industriel MIX BUFFET ;
- CT Oust Moyen/ CC Josselin, une augmentation de la consommation de l'industriel JPA ;
- Une répartition entre abonnés domestiques et abonnés non domestiques évolutive (liste établie par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne), biaisant ainsi la comparaison 2018/2019 par catégorie d'abonnés.

Comme précisé plus haut page 14, les abonnés non domestiques sont ceux définis par l'agence de l'eau ; il n'y a pas nécessairement de corrélation avec les gros ou très gros consommateurs souscrivant des tarifs jaunes ou verts. Toutefois, pour apprécier les variations entre deux exercices consécutifs, le tableau suivant est intégré au présent rapport :

Intégralité du périmètre	Volume 2018		Volume 2019	
	(en m ³)	(en %)	(en m ³)	(en %)
Abonnés ayant souscrit un tarif jaune	679 422	5,7	728 733	6,3
Abonnés ayant souscrit un tarif vert	2 579 836	21,8	2 498 740	21,4
Abonnés tout tarif	11 828 346	100	11 658 595	100

Volumes vendus et ventilation tarifaire pour 2019

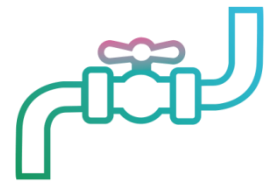


1.5.4 Autres volumes

Les volumes exposés dans cette partie sont les volumes consommés sans comptage et les volumes de service du réseau. Les volumes consommés sans comptage représentent les volumes utilisés par les essais des poteaux et bornes d'incendie. Les volumes de service du réseau concernent les nettoyages des réservoirs, la désinfection après travaux, les purges et lavages de conduites, les volumes utilisés par les analyseurs de chlore ou tout analyseur en ligne.

Ces volumes sont estimés par les exploitants à partir de la fiche ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

Périmètre	Volume consommé non compté (en m ³)	Volume de service (en m ³)	Total 2019 (en m ³)	Total 2018 (en m ³)	Variation 2019/2018 (en %)
CT Ellé-Inam / Ellé	0	2 979	2 979	16 798	-82%
CT Ellé-Inam / Gourin	980	1 880	2 860	2 875	-1%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	2 772	0	2 772	3 087	-10%
CT Ellé-Inam / Le Saint	0	0	0	0	Non représentatif
CT Scorff amont / Guémené	4 050	0	4 050	4 296	-6%
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	3 896	3 261	7 157	1 396	-9%
				2 724	
				1 863	
				1 082	
				778	
CT Oust Moyen / CC Josselin	2 182	1 565	3 747	1 410	166%
CT Oust aval / BVO	2 424	4 985	7 409	6 851	8%
CT Aff / Guer	1 410	4 183	5 593	5 323	5%
CT Aff / SIAEP Carentoir	1 450	3 865	5 315	5 235	2%
CT Oust aval / Roc Saint André	0	119	119	784	-85%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	1 249	303	1 552	1 799	-14%
CT Muzillac / Muzillac	2 010	10 260	12 270	12 648	-3%
CT Muzillac / La Roche Bernard	870	4 029	4 899	4 404	11%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	1 670	6 459	8 129	8 079	1%
CT Blavet Océan / CCBBO	4 585	1 907	6 492	4 275	52%
CT Blavet Océan / Trévidel	1 132	1	1 133	1	Non représentatif
CT Auray-Belle Ile / CCBI	1 318	1 316	2 634	2 396	10%
TOTAL	31 998	47 112	79 110	88 104	-10%



1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Périmètre	Linéaire de réseau hors branchements (en km) 2019	Linéaire de réseau hors branchements (en km) 2018	Variation 2019/2018 (en %)
CT Ellé-Inam / Ellé	570,876	570,875	0,0%
CT Ellé-Inam / Gourin	172,985	172,840	0,1%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	167,000	167,200	-0,1%
CT Ellé-Inam / Le Saint	61,190	61,260	-0,1%
CT Scorff amont / Guémené	314,941	314,500	0,1%
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	1 706,804	550,430	-1,0%
		177,369	
		452,212	
		504,605	
		59,970	
CT Oust Moyen / CC Josselin	421,188	384,875	9,4%
CT Oust aval / BVO	649,585	651,578	-0,3%
CT Aff / Guer	346,178	346,178	0,0%
CT Aff / SIAEP Carentoir	327,988	327,988	0,0%
CT Oust aval / Roc Saint André	87,442	87,522	-0,1%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	247,095	246,727	0,1%
CT Muzillac / Muzillac	388,439	388,439	0,0%
CT Muzillac / La Roche Bernard	242,587	242,587	0,0%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	661,595	661,595	0,0%
CT Blavet Océan / CCBBO	330,639	332,229	-0,5%
CT Blavet Océan / Trévidel	4,646	4,651	-0,1%
CT Auray-Belle Ile / CCBI	234,000	233,151	0,4%
TOTAL	6 935,178	6 938,781	0,0%

Le linéaire du réseau de canalisations en service est de **6 935 kilomètres au 31/12/2019**.

Commentaire : l'évolution du linéaire pour le CT Oust Moyen / CC Josselin s'explique par l'intégration des réseaux de Lantillac et Les Forges au 1^{er} janvier 2019.



2. Tarification de l'eau et recettes du service



2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement). L'assemblée délibérante de Eau du Morbihan vote les tarifs concernant la facture d'eau.

Les tarifs 2019 ont été votés par le comité syndical le 7 décembre 2018 de la façon suivante :

- **un tarif BLEU** : applicable pour un usage domestique et assimilé hors usages de gros ou très gros consommateurs à conventionnement volontaire spécifique ;
- **un tarif JAUNE** : à destination des gros consommateurs sous réserve de la souscription volontaire d'une convention de facturation pour la fourniture d'eau potable ;
- **un tarif VERT** : à destination des très gros consommateurs sous réserve de la souscription volontaire d'une convention de facturation pour la fourniture d'eau potable.

Sont également votées des tarifications particulières pour les usages agricoles, les usages communaux, les bornes de puisage.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

Le schéma portant sur la structure budgétaire de Eau du Morbihan est joint en annexe 1, applicable pour 2019.

Pour mémoire, le Comité Syndical du 4 décembre 2015 a décidé de :

- revaloriser progressivement les tarifs jaunes et verts, à hauteur de 6% par an en moyenne dès 2016 et jusqu'en 2021 ;
- créer une tranche de consommation 0-30 m³, différenciée des tranches 31-500 m³ et supérieur à 500 m³, à compter de 2016 ;
- faire évoluer progressivement et dès 2016, le tarif spécial communal vers le régime général, afin de sa suppression à l'échéance 2021.

Les tarifs applicables aux **01/01/2019** et **01/01/2020** sont indiqués dans le tableau ci-après.

Tarifs		Au 01/01/19	Au 01/01/20
Tarif BLEU			
Part fixe (€ HT)	Abonnement compteur ordinaire Ø15/20	75 €	75 €
	Abonnement compteur Ø30/40	160 €	160 €
	Abonnement compteur Ø60/80	214 €	214 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche 1 : 0 à 30 m ³	1,59 €/m ³	1,59 €/m ³
	Tranche 2 : 31 à 500 m ³	1,67 €/m ³	1,67 €/m ³
	Tranche 3 : au-delà de 500 m ³	1,32 €/m ³	1,35 €/m ³
Tarif JAUNE			
Part fixe (€ HT)	Abonnement forfaitaire par site	1 646 €	1 646 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		1,18 €/m ³	1,25 €/m ³
Tarif VERT			
Part fixe (€ HT)	Abonnement forfaitaire par site	8 268 €	8 268 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Période basse saison : janvier-juin et novembre-décembre	0,90 €/m ³	0,95 €/m ³
	Période d'été : juillet-octobre	0,95 €/m ³	1,01 €/m ³
Usages agricoles			
Part fixe (€ HT)	Abonnement compteur ordinaire Ø15/20	75 €	75 €
	Abonnement compteur Ø30/40	160 €	160 €
	Abonnement compteur Ø60/80	214 €	214 €
	Compteur supplémentaire Ø15/20 (*)	35 €	40 €
	Compteur supplémentaire Ø30/40 (*)	45 €	50 €
	Compteur supplémentaire Ø60/80 (*)	125 €	130 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche 1 : 0 à 30 m ³	1,59 €/m ³	1,59 €/m ³
	Tranche 2 : 31 à 500 m ³	1,67 €/m ³	1,67 €/m ³
	Tranche 3 : au-delà de 500 m ³	1,32 €/m ³	1,35 €/m ³
Usages communaux			
Part fixe (€ HT)	Abonnement 1er compteur	103 €	103 €
	Compteur supplémentaire	35 €	40 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		1,18 €/m ³	1,25 €/m ³
Bornes de puisage			
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		1,32 €/m ³	1,35 €/m ³
Taxes et redevances			
Redevances	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,30 €/m ³	0,30 €/m ³
Taxes	Taux de TVA	5,50%	5,50%

La décomposition des parts exploitants et collectivité est donnée pour chaque contrat en annexe 2.

Les tarifs relatifs aux frais d'accès applicables aux **01/01/2019** et **01/01/2020** sont indiqués dans le tableau ci-après.

Périmètre	Frais d'accès au 01/01/2019	Frais d'accès au 01/01/2020
CT Ellé-Inam / Ellé	39,27€	30€
CT Ellé-Inam / Gourin	0€	
CT Ellé-Inam / Guiscriff	39,81€	
CT Ellé-Inam / Le Saint	37,18€	
CT Scorff amont / Guémené	29,98€	39,63€
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	40,00€	39,63€
CT Oust Moyen / CC Josselin	41,69€	42,65€
CT Oust aval / BVO	40,86€	41,82€
CT Aff / Guer	41,11€	40,00€
CT Aff / SIAEP Carentoir	40,87€	
CT Oust aval / Roc Saint André	39,43€	
CT Oust aval / Sérent-Lizio	40,21€	41,18€
CT Muzillac / Muzillac	40,75€	35,00€
CT Muzillac / La Roche Bernard	40,73€	
CT Saint-Jacut / SIAEP Saint-Jacut	40,90€	
CT Blavet Océan / CCBBO	41,66€	42,65€
CT Blavet Océan / Trévidel	41,66€	42,65€
CT Auray-Belle Ile / CCBI	39,63€	40,50€

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au **01/01/2019** et au **01/01/2020** pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont donnés dans les deux tableaux suivants :



2,72 € TTC le m³ consommé
 (pour une consommation de 120 m³)



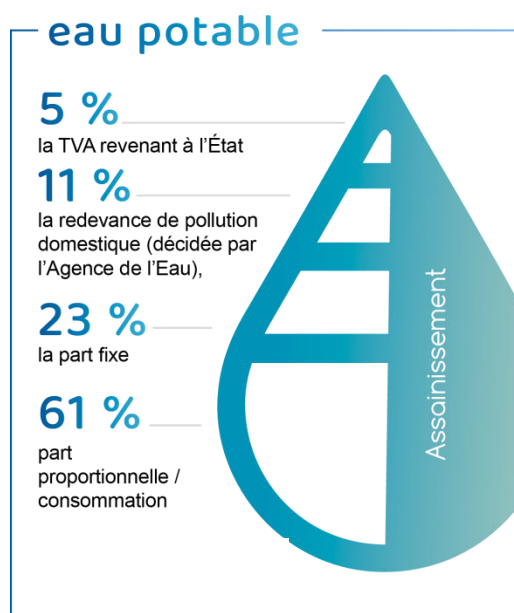
Périmètre	2019								Variation 2019/2018
	Part exploitant	dont abonnement exploitant	Part collectivité	dont abonnement Collectivité	Redevance pollution	HT	TVA	TTC	
CT Ellé-Inam / Ellé	153.56 €	50.39 €	119.44 €	24.61 €	36.00 €	309.00 €	17.00 €	326.00 €	0.98%
CT Ellé-Inam / Gourin	135.59 €	35.99 €	137.41 €	39.01 €	36.00 €	309.00 €	17.00 €	326.00 €	0.98%
CT Ellé-Inam / Guisriff	202.47 €	58.24 €	70.53 €	16.76 €	36.00 €	309.00 €	17.00 €	326.00 €	0.98%
CT Ellé-Inam / Le Saint	154.83 €	39.74 €	118.17 €	35.26 €	36.00 €	309.00 €	17.00 €	326.00 €	0.98%
CT Scorff amont / Guémené	197.79 €	37.47 €	75.21 €	37.53 €	36.00 €	309.00 €	17.00 €	326.00 €	0.98%
b: Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	0.00 €	0.00 €	273.00 €	75.00 €	36.00 €	309.00 €	17.00 €	326.00 €	0.98%
CT Oust Moyen / CC Josselin	166.60 €	38.02 €	106.40 €	36.98 €	36.00 €	309.00 €	17.00 €	326.00 €	0.98%
CT Oust aval / BVO	176.88 €	58.90 €	96.12 €	16.10 €	36.00 €	309.00 €	17.00 €	326.00 €	0.98%
CT Aff / Guer	0.00 €	0.00 €	273.00 €	75.00 €	36.00 €	309.00 €	17.00 €	326.00 €	0.98%
CT Aff / SIAEP Carentoir	0.00 €	0.00 €	273.00 €	75.00 €	36.00 €	309.00 €	17.00 €	326.00 €	0.98%
CT Oust aval / Roc Saint André	174.07 €	55.15 €	98.93 €	19.85 €	36.00 €	309.00 €	17.00 €	326.00 €	0.98%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	164.57 €	46.37 €	108.43 €	28.63 €	36.00 €	309.00 €	17.00 €	326.00 €	0.98%
CT Muzillac / Muzillac	0.00 €	0.00 €	273.00 €	75.00 €	36.00 €	309.00 €	17.00 €	326.00 €	0.98%
CT Muzillac / La Roche Bernard	0.00 €	0.00 €	273.00 €	75.00 €	36.00 €	309.00 €	17.00 €	326.00 €	0.98%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	0.00 €	0.00 €	273.00 €	75.00 €	36.00 €	309.00 €	17.00 €	326.00 €	0.98%
CT Blavet Océan / CCBBO	170.98 €	30.63 €	102.02 €	44.37 €	36.00 €	309.00 €	17.00 €	326.00 €	0.98%
CT Blavet Océan / Trévidel	0.00 €	0.00 €	273.00 €	75.00 €	36.00 €	309.00 €	17.00 €	326.00 €	0.98%
CT Auray-Belle Ile / CCBI	155.00 €	58.28 €	118.00 €	16.72 €	36.00 €	309.00 €	17.00 €	326.00 €	0.98%



Périmètre	2020								Variation 2020/2019
	Part exploitant	dont abonnement exploitant	Part collectivité	dont abonnement Collectivité	Redevance pollution	HT	TVA	TTC	
a: Roi Morvan Communauté pour partie	0.00 €	0.00 €	273.00 €	75.00 €	36.00 €	309.00 €	17.00 €	326.00 €	0.00%
CT Scorff amont / Guémené	198.48 €	38.40 €	74.52 €	37.53 €	36.00 €	309.00 €	17.00 €	326.00 €	0.00%
b: Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	0.00 €	0.00 €	273.00 €	75.00 €	36.00 €	309.00 €	17.00 €	326.00 €	0.00%
CT Oust Moyen / CC Josselin	167.60 €	38.88 €	105.40 €	36.12 €	36.00 €	309.00 €	17.00 €	326.00 €	0.00%
CT Oust aval / BVO	179.14 €	60.29 €	93.86 €	14.71 €	36.00 €	309.00 €	17.00 €	326.00 €	0.00%
c: De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	0.00 €	0.00 €	273.00 €	75.00 €	36.00 €	309.00 €	17.00 €	326.00 €	0.00%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	166.48 €	47.50 €	106.52 €	27.50 €	36.00 €	309.00 €	17.00 €	326.00 €	0.00%
d: Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	0.00 €	0.00 €	273.00 €	75.00 €	36.00 €	309.00 €	17.00 €	326.00 €	0.00%
CT Blavet Océan / CCBBO	172.93 €	31.36 €	100.07 €	43.64 €	36.00 €	309.00 €	17.00 €	326.00 €	0.00%
CT Blavet Océan / Trévidel	0.00 €	0.00 €	273.00 €	75.00 €	36.00 €	309.00 €	17.00 €	326.00 €	0.00%
CT Auray-Belle Ile / CCBI	156.51 €	59.56 €	116.49 €	15.44 €	36.00 €	309.00 €	17.00 €	326.00 €	0.00%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,72 €/m³ (TVA et redevance pollution comprises).

Composition de la facture d'eau 120 m³ au 01/01/2020



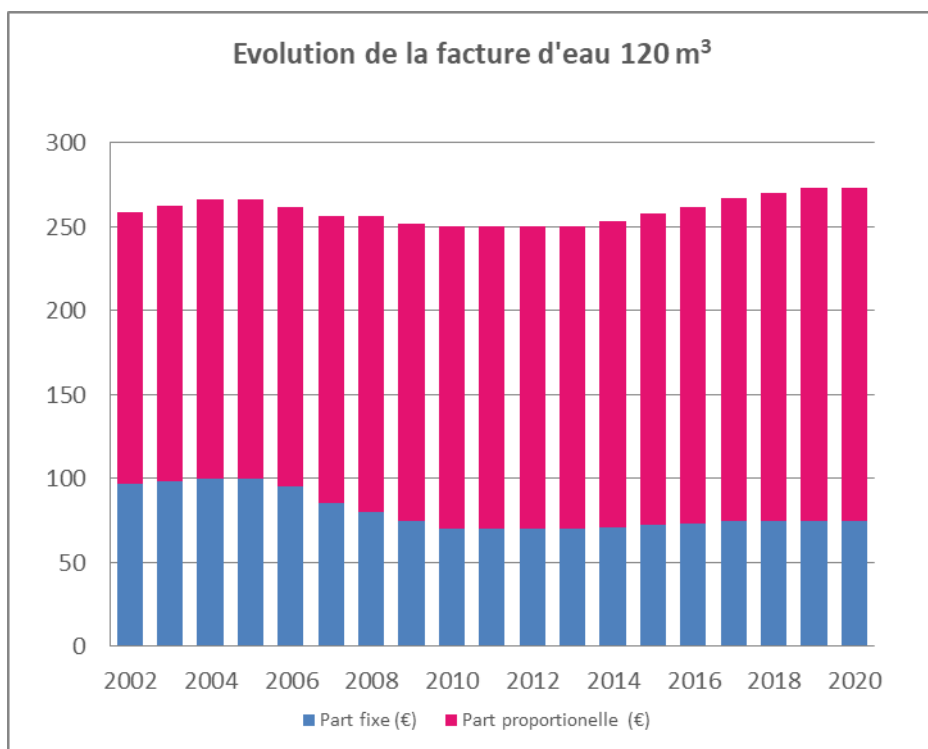
Envoyé en préfecture le 28/10/2020
 Reçu en préfecture le 28/10/2020
 Affiché le **28/10/2020**
 ID : 056-255601072-20201028-CS_2020_063-DE

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a introduit le principe d'un plafonnement de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé, dite part fixe, afin d'inciter à une consommation plus économe de la ressource en eau. L'arrêté du 6 août 2007 et la circulaire du 4 juillet 2008 présentent les modalités de calcul du plafonnement.

Pour les tarifs applicables en 2019, la part fixe représente 27% de la facture 120 m³ calculée hors taxe et hors redevance pollution. Le plafond à prendre en compte est de 30%.

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Total hors TVA en €
2002	261,45
2003	265,33
2004	269,28
2005	266,72
2006	261,78
2007	256,69
2008	256,50
2009	252,00
2010	250,00
2011	250,00
2012	250,00
2013	250,00
2014	253,40
2015	258,00
2016	262,00
2017	267,00
2018	270,00
2019	273,00
2020	273,00



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle pour le tarif bleu (à l'exception des mensualisés)
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2019 sont de **11 658 595 m³** (pour mémoire : 11 828 346 m³ en 2018).

L'évolution des éléments du prix depuis l'exercice précédent s'explique par :

- Les composantes de la rémunération des délégataires qui évoluent suivant des formules de révision contractuelles chaque année,
- La grille tarifaire qui a évolué au 1^{er} janvier 2019.

2.3. Recettes

Les recettes sont explicitées sous forme de tableaux :

- Le premier indique toutes les recettes de Eau du Morbihan au titre de la compétence Distribution (quelle que soit la forme du contrat d'exploitation de chaque périmètre) ;
- Le second indique les recettes des exploitants dans le cadre des affermage ;
- Le troisième indique les recettes des exploitants dans le cadre des marchés de services ;
- Le dernier indique les recettes dans le cadre des délégations de service public à paiement direct.

Recettes de la collectivité 2019 (en €)

Périmètre	Recettes vente d'eau domestiques	dont abonnements domestiques	Recettes de vente d'eau non domestiques	dont abonnements non domestiques	Recettes de volume exporté	Recettes totales	Variation 2019/2018 en %
CT Ellé-Inam / Ellé	506 700,34	168 638,74	10 932,28	1 703,42	0,00	517 632,62	-0,7%
CT Ellé-Inam / Gourin	222 250,12	92 777,75	9 873,60	4 154,40	0,00	232 123,72	-3,3%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	119 702,93	76 410,15	5 107,36	8 115,96	0,00	124 810,29	-24,6%
CT Ellé-Inam / Le Saint	53 740,21	31 538,09	0,00	0,00	0,00	53 740,21	5,1%
CT Scorff amont / Guémené	168 676,32	112 419,79	1 174,17	768,20	0,00	169 850,49	1,5%
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	5 019 462,81	1 842 501,19	1 289 748,17	41 660,00	404 974,70	6 714 185,68	19,0%
CT Oust Moyen / CC Josselin	492 086,47	236 672,95	76 790,49	1 563,32	0,00	568 876,96	7,1%
CT Oust aval / BVO	627 012,69	178 581,32	5 475,09	267,92	0,00	632 487,78	2,3%
CT Aff / Guer	1 322 764,00	456 685,00	710,98	160,00	12 679,00	1 336 153,98	8,1%
CT Aff / SIAEP Carentoir	968 306,00	377 176,00	117 981,84	9 914,00	67 293,56	1 153 581,40	3,4%
CT Oust aval / Roc Saint André	123 783,86	35 265,16	8 198,09	1 598,46	0,00	131 981,95	10,0%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	248 796,88	97 003,81	15 897,97	8 152,08	0,00	264 694,85	7,8%
CT Muzillac / Muzillac	2 180 707,11	913 087,00	0,00	0,00	7 296,78	2 188 003,89	5,0 %
CT Muzillac / La Roche Bernard	960 669,00	363 139,00	0,00	0,00	0,00	960 669,00	3,4%
CT Saint-Jacut / SIAEP Saint-Jacut	2 207 043,00	838 941,00	36 823,08	1 646,00	0,00	2 243 866,08	1,2%
CT Blavet Océan / CCBBO	760 115,28	435 671,58	-27 523,09	8 084,28	0,00	732 592,19	4,4%
CT Blavet Océan / Trévidel	20 048,36	7 510,18	0,00	0,00	0,00	20 048,36	9,0%
CT Auray-Belle Ile / CCBI	427 930,38	118 577,34	0,00	0,00	0,00	427 930,38	4,5%
TOTAL	16 429 795,76	6 382 596,05	1 551 190,03	87 788,04	492 244,04	18 473 229,83	8,3%

Soit un **montant de recettes totales de 18 473 229,83 € HT pour l'exercice 2019** (17 047 522,96 € HT en 2018).

Recettes de l'exploitant dans le cadre des affermagés :

Envoyé en préfecture le 28/10/2020

Reçu en préfecture le 28/10/2020

Affiché le 28/10/2020

ID : 056-255601072-20201028-CS_2020_063-DE

Recettes de l'exploitant 2019							
Périmètre	Recettes vente d'eau domestiques	dont abonnements domestiques	Recettes de vente d'eau non domestiques	dont abonnements non domestiques	Recettes de volume exporté	Recettes totales	Variation 2019/2018 en %
CT Ellé-Inam / Ellé	741 144,08 €	327 257,89 €	21 505,11 €	231,60 €	0,00 €	762 649,19 €	-3%
CT Ellé-Inam / Gourin	244 575,81 €	84 837,50 €	35 088,10 €	4 113,60 €	279 663,91 €	559 327,82 €	1%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	184 944,27 €	82 832,30 €	145 750,20 €	152,10 €	5 255,74 €	335 950,21 €	-39%
CT Ellé-Inam / Le Saint	50 306,60 €	16 678,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 306,60 €	2%
CT Scorff amont / Guémené	361 405,41 €	111 010,48 €	16 990,65 €	877,80 €	0,00 €	378 396,06 €	38%
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	153 126,07 €* 153 126,07 €	158,75 €* 158,75 €	3 518,73 €* 3 518,73 €	0,00 €	0,00 €	156 644,80 €* 156 644,80 €	Sans objet
CT Oust Moyen / CC Josselin	745 159,67 €	231 475,12 €	165 001,86 €	122,60 €	0,00 €	910 161,53 €	13%
CT Oust aval / BVO	1 368 182,20 €	574 577,14 €	12 764,95 €	212,08 €	203 691,70 €	1 584 638,85 €	0%
CT Oust aval / Roc Saint André	246 335,22 €	93 068,18 €	32 562,82 €	261,54 €	0,00 €	278 898,04 €	-1%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	395 852,90 €	153 106,68 €	198 830,56 €	115,92 €	19 875,96 €	614 559,42 €	1%
CT Blavet Océan / CCBBO	1 127 459,51 €	291 811,39 €	260 167,97 €	183,84 €	0,00 €	1 387 627,48 €	-4%
Total	5 618 491,74	1 966 813,63	892 180,95	6 271,08	508 487,31	7 019 160,00	-21%

*reliquat 2018

Soit un montant de recettes totales de 7 019 160 € HT pour l'exercice 2019 (8 894 624,18 € HT en 2018).

Recettes de l'exploitant dans le cadre des marchés de services :

Périmètre	Rémunération de l'exploitant 2019 en € HT		
	Rémunération prestataire - Distribution	Branchements – Compteurs – Prestations autres	Rémunération totale 2019
CT Aff / Guer	313 712,16	86 409,96	400 122,12
CT Aff / SIAEP Carentoir	289 051,58	47 980,07	337 031,65
CT Muzillac / Muzillac	629 043,71	125 380,16	754 423,87
CT Muzillac / La Roche Bernard	267 893,03	65 646,34	333 539,37
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	592 782,04	154 441,03	747 223,07
CT Blavet Océan / CCBBO	6 016,26	0,00	6 016,26
TOTAL	2 098 498,78	479 857,56	2 578 356,34

Soit un **montant de rémunérations totales (prestataire – Distribution) de 2 098 498,78 € HT pour l'exercice 2019**
 (2 032 148,55 € HT en 2018 pour les contrats encore en vigueur en 2019).

Recettes de l'exploitant dans le cadre de délégation de service public à paiement direct :

Périmètre	Exercice 2019
	Recette exploitation Montant (€/HT)
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	1 211 094,25€

Soit un **montant de rémunérations totales de 1 211 094,25 € HT pour l'exercice 2019**



3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).





Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire – exercice 2019

Envoyé en préfecture le 28/10/2020
 Reçu en préfecture le 28/10/2020
 Affiché le 28/10/2020
 ID : 056-255601072-20201028-CS_2020_063-DE

Périmètre	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Commentaires sur non-conformités
CT Ellé-Inam / Ellé	40	0	40	0	
CT Ellé-Inam / Gourin	19	0	19	0	
CT Ellé-Inam / Guisriff	9	0	9	0	
CT Ellé-Inam / Le Saint	6	0	6	0	
CT Scorff amont / Guémené	22	0	22	0	
CT Blavet Evel / Baud	30	0	31	0	
CT Blavet Evel / Moustoir	12	0	13	0	
CT Blavet Evel / Locminé	51	0	51	0	
CT Oust moyen / St Jean Brévelay	35	0	35	0	
CT Oust moyen / Réguiny	4	0	4	0	
CT Oust Moyen / CC Josselin	33	0	33	0	
CT Oust aval / BVO	38	0	38	0	
CT Aff / Guer	45	0	45	0	
CT Aff / SIAEP Carentoir	40	0	40	0	
CT Oust aval / Roc Saint André	20	0	20	0	
CT Oust aval / Sérent-Lizio	29	0	29	0	
CT Muzillac / Muzillac	47	1	49	0	Entérocoques/100ml-MS (1 n(100mL) avec LQ : 0 n/100 mL) le 16/10/2019
CT Muzillac / La Roche Bernard	19	0	19	0	
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	60	0	61	0	
CT Blavet Océan / CCBBO	36	0	36	0	
CT Auray-Belle Ile / CCBI	18	0	22	0	
TOTAL	613	1	622	0	



Le tableau ci-après indique les taux de conformité pour chaque périmètre.

Périmètre	Taux de conformité - microbiologie (P101.1)	Taux de conformité - paramètres physico-chimiques (P102.1)
CT Auray-Belle Ile / CCBI	100%	100%
CT Oust Moyen / CC Josselin	100%	100%
CT Ellé-Inam / Gourin	100%	100%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	100%	100%
CT Ellé-Inam / Le Saint	100%	100%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	100%	100%
CT Blavet Océan / CCBBO	100%	100%
CT Blavet Evel / Baud	100%	100%
CT Scorff amont / Guémené	100%	100%
CT Ellé-Inam / Ellé	100%	100%
CT Oust aval / BVO	100%	100%
CT Aff / SIAEP Carentoir	100%	100%
CT Muzillac / Muzillac	98%	100%
CT Muzillac / La Roche Bernard	100%	100%
CT Blavet Evel / Moustoir	100%	100%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	100%	100%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	100%	100%
CT Aff / Guer	100%	100%
CT Blavet Evel / Locminé	100%	100%
CT Oust aval / Roc Saint André	100%	100%
CT Oust moyen / Réguieny	100%	100%

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante:

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Les taux de conformité exposés plus haut sont consolidés en les pondérant par les volumes consommés ou vendus.

Ainsi pour 2019, le taux de conformité consolidé pour ce qui concerne la microbiologie est de **99,8%** et le taux de conformité consolidé pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques est de **100%**.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2b)

Envoyé en préfecture le 28/10/2020
 Reçu en préfecture le 28/10/2020
 Affiché le 28/10/2020
 ID : 056-255601072-20201028-CS_2020_063-DE

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. Les 30 points d'inventaire des réseaux ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux sont acquis. Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux sont acquis.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

Plan de réseaux	15 points
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable, comprenant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures	0 ou 10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	0 ou 5
Inventaire des réseaux	30 points
Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres (procédure de mise à jour comprise)	0 ou 10
Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5 ^{ème} point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5
L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux	0 ou 10
Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5 ^{ème} point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5
Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	75 points
Le plan de réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	0 ou 10
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	0 ou 10
Le plan de réseaux précise la localisation des branchements (compétence distribution uniquement)	0 ou 10
Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (compétence distribution uniquement)	0 ou 10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	0 ou 10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	0 ou 10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0 ou 10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant d'apprécier notamment le temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	0 ou 5
TOTAL	120

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Envoyé en préfecture le 28/10/2020

Reçu en préfecture le 28/10/2020

Affiché le 28/10/2020

ID : 056-255601072-20201028-CS_2020_063-DE

Périmètre	2019
CT Ellé-Inam / Ellé	120
CT Ellé-Inam / Gourin	100
CT Ellé-Inam / Guiscriff	120
CT Ellé-Inam / Le Saint	120
CT Scorff amont / Guémené	116
b: Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	120
CT Oust Moyen / CC Josselin	115
CT Oust aval / BVO	120
CT Aff / Guer	108
CT Aff / SIAEP Carentoir	108
CT Oust aval / Roc Saint André	120
CT Oust aval / Sérent-Lizio	120
CT Muzillac / Muzillac	108
CT Muzillac / La Roche Bernard	108
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	108
CT Blavet Océan / CCBBO	110
CT Blavet Océan / Trévidel	103
CT Auray-Belle Ile / CCBI	110

Les indices exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par les linéaires de réseau (hors branchement).
L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2019 est **115**.

Le détail de l'évaluation de l'indice par périmètre est donné en annexe 3.

3.3. Indicateurs de performance du réseau



3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement réseau} = \frac{(\text{conso. comptabilisées} + \text{exportations} + \text{estimation conso. sans comptage} + \text{volume de service})}{(\text{volume produit} + \text{importations})}$$

Pour l'application de la formule précédente, le volume produit et les importations correspondent aux volumes fournis par Eau du Morbihan au service Distribution, déclinés par périmètres.

Périmètre	En %		
	Rendement 2018	Seuil rendement 2019 (*)	Rendement 2019
CT Ellé-Inam / Ellé	77,34	65,56	79,71
CT Ellé-Inam / Gourin	94,76	66,62	97,87
CT Ellé-Inam / Guiscriff	96,36	65,85	92,42
CT Ellé-Inam / Le Saint	91,83	65,32	73,82
CT Scorff amont / Guémené	79,99	65,36	78,05
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	97,92	66,37	95,05
	94,63		
	89,94		
	94,03		
	92,73		
CT Oust Moyen / CC Josselin	86,78	66,19	90,35
CT Oust aval / BVO	85,21	66,24	86,46
CT Aff / Guer	81,57	66,12	83,06
CT Aff / SIAEP Carentoir	90,15	66,05	86,88
CT Oust aval / Roc Saint André	79,70	66,21	89,05
CT Oust aval / Sérent-Lizio	86,21	66,21	88,95
CT Muzillac / Muzillac	86,41	66,17	90,90
CT Muzillac / La Roche Bernard	84,46	65,91	89,21
CT Saint-Jacut / SIAEP Saint-Jacut	82,66	65,73	85,02
CT Blavet Océan / CCBBO	85,21	67,23	86,30
CT Blavet Océan / Trévidel	90,28	66,04	94,63
CT Auray-Belle Ile / CCBI	89,57	65,97	92,55

(*) Lorsque les pertes d'eau dans les réseaux de distribution dépassent les seuils fixés par le décret n°2012-97 (pris pour l'application de l'article 161 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement), un plan d'actions et de travaux doit être engagé. A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliquée.

Pour le calcul du seuil de rendement de réseau de distribution, la valeur de l'indice linéaire de consommation est prise en compte.

L'indice linéaire de consommation se calcule ainsi :

Envoyé en préfecture le 28/10/2020
 Reçu en préfecture le 28/10/2020
 Affiché le 28/10/2020
 ID : 056-255601072-20201028-CS_2020_063-DE

(conso. comptabilisées + exportations + estimation conso. sans comptage + volume de service)

$$ILC = \frac{\text{conso. comptabilisées + exportations + estimation conso. sans comptage + volume de service}}{(365 \text{ jours} * \text{longueur du réseau hors branchements})}$$

Périmètre	Pour mémoire	
	Indice linéaire de consommation (m ³ /j/km) 2018	Indice linéaire de consommation (m ³ /j/km) 2019
CT Ellé-Inam / Ellé	2,82	2,78
CT Ellé-Inam / Gourin	11,18	8,08
CT Ellé-Inam / Guisriff	4,87	4,23
CT Ellé-Inam / Le Saint	1,60	1,60
CT Scorff amont / Guémené	2,00	1,83
b: Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	11,25	6,84
	4,4	
	10,78	
	5,36	
	3,77	
CT Oust Moyen / CC Josselin	5,52	5,95
CT Oust aval / BVO	6,42	6,19
CT Aff / Guer	5,96	5,61
CT Aff / SIAEP Carentoir	5,73	5,24
CT Oust aval / Roc Saint André	6,18	6,03
CT Oust aval / Sérent-Lizio	5,80	6,04
CT Muzillac / Muzillac	5,82	5,85
CT Muzillac / La Roche Bernard	4,37	4,56
CT Saint-Jacut / SIAEP Saint-Jacut	3,53	3,65
CT Blavet Océan / CCBBO	11,76	11,16
CT Blavet Océan / Trévidel	5,01	5,19
CT Auray-Belle Ile / CCBI	4,94	4,83

Les rendements de réseau de distribution, déclinés par périmètre, sont tous au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice. Le rendement du réseau de distribution est calculé à l'échelle du périmètre Distribution de Eau du Morbihan, soit une valeur de **88,61% pour l'année 2019** (pour un indice linéaire de consommation moyen de 6,09 m³/j/km pour 2019).

Indices linéaires de consommation et rendements du réseau de distribution 2019

Envoyé en préfecture le 28/10/2020
Reçu en préfecture le 28/10/2020
Affiché le 28/10/2020
ID : 056-255601072-20201028-CS_2020_063-DE

Légende

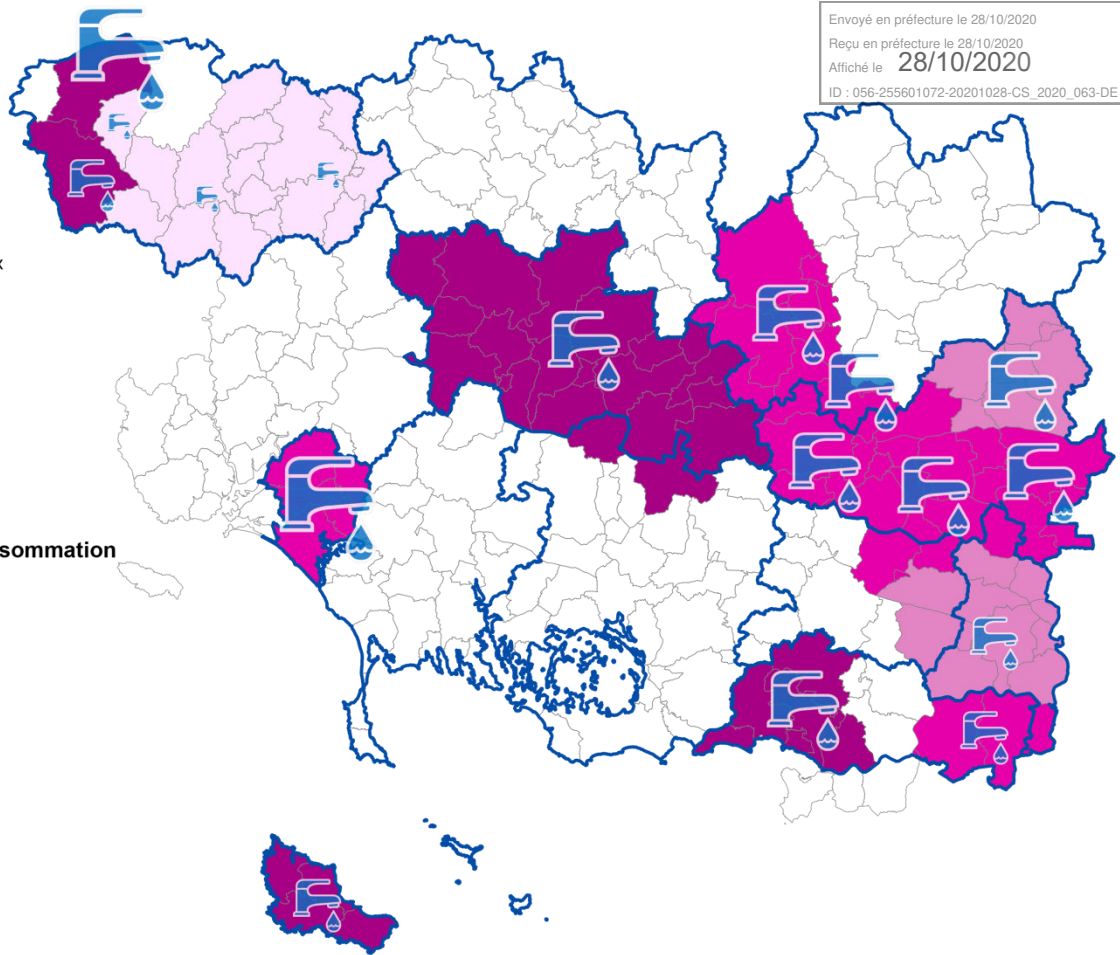
- Collèges Territoriaux
- Communes

Rendement 2019

- ≤ 80%
- ≤ 85%
- ≤ 90%
- > 90%

Indice linéaire de consommation (m³/j/km) 2019

- <3
- <5
- <7
- >7



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Périmètre	Indice des volumes non comptés (m ³ /j/km) 2018	Indice des volumes non comptés (m ³ /j/km) 2019
CT Ellé-Inam / Ellé	0,92	0,72
CT Ellé-Inam / Gourin	0,66	0,22
CT Ellé-Inam / Guiscriff	0,23	0,39
CT Ellé-Inam / Le Saint	0,14	0,57
CT Scorff amont / Guémené	0,54	0,55
b: Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	0,51	0,37
	0,28	
	1,22	
	0,35	
	0,3	
CT Oust Moyen / CC Josselin	0,84	0,66
CT Oust aval / BVO	1,14	1,00
CT Aff / Guer	1,39	1,19
CT Aff / SIAEP Carentoir	0,67	0,84
CT Oust aval / Roc Saint André	1,60	0,75
CT Oust aval / Sérent-Lizio	0,95	0,77
CT Muzillac / Muzillac	1,00	0,67
CT Muzillac / La Roche Bernard	0,85	0,61
CT Saint-Jacut / SIAEP Saint-Jacut	0,77	0,68
CT Blavet Océan / CCBBO	2,05	1,79
CT Blavet Océan / Trévidel	0,54	0,96
CT Auray-Belle Ile / CCBI	0,60	0,42

L'indice linéaire des volumes non comptés se calcule ainsi :

$$ILV = \frac{\text{(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes)}}{\text{(365 jours * longueur du réseau hors branchements en km)}}$$

Les indices exposés ci-avant sont consolidés en les pondérant par les linéaires de réseau (hors branchement). Pour l'année **2019**, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **0,64 m³/j/km**.

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau se calcule ainsi :

$$ILP = \frac{\text{pertes}}{(365 \text{ jours} * \text{longueur du réseau hors branchements en km})}$$

Périmètre	Pour mémoire	
	Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /j/km) 2018	Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /j/km) 2019
CT Ellé-Inam / Ellé	0,90	0,71
CT Ellé-Inam / Gourin	0,62	0,18
CT Ellé-Inam / Guiscriff	0,18	0,35
CT Ellé-Inam / Le Saint	0,14	0,57
CT Scorff amont / Guémené	0,50	0,52
b: Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	0,50	0,36
	0,25	
	1,21	
	0,34	
	0,3	
CT Oust Moyen / CC Josselin	0,84	0,63
CT Oust aval / BVO	1,11	0,97
CT Aff / Guer	1,35	1,14
CT Aff / SIAEP Carentoir	0,63	0,79
CT Oust aval / Roc Saint André	1,57	0,74
CT Oust aval / Sérent-Lizio	0,93	0,75
CT Muzillac / Muzillac	0,92	0,59
CT Muzillac / La Roche Bernard	0,80	0,55
CT Saint-Jacut / SIAEP Saint-Jacut	0,74	0,64
CT Blavet Océan / CCBBO	2,04	1,77
CT Blavet Océan / Trévidel	0,54	0,29
CT Auray-Belle Ile / CCBI	0,58	0,39

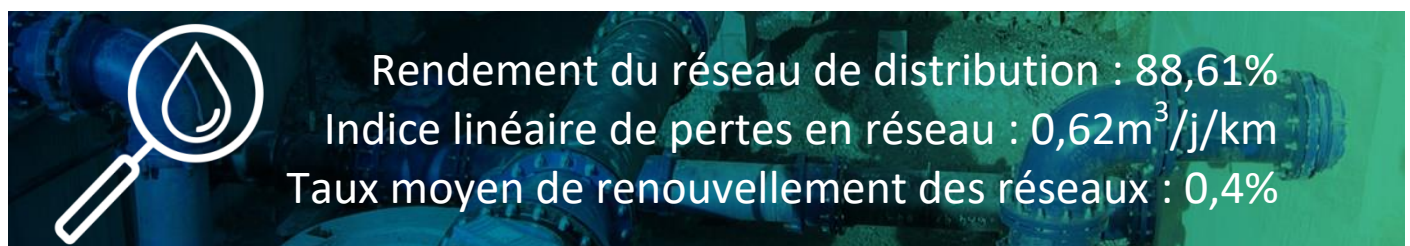
Les indices exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par les linéaires de réseau (hors branchement). Pour l'année **2019**, l'indice linéaire des pertes est de **0,62 m³/j/km**.

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou l'exploitant) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

	Taux moyen de renouvellement en %
CT Ellé-Inam / Ellé	0,4%
CT Ellé-Inam / Gourin	0,3%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	0,3%
CT Ellé-Inam / Le Saint	0,9%
CT Scorff amont / Guémené	0,3%
b: Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	0,4%
CT Oust Moyen / CC Josselin	0,6%
CT Oust aval / BVO	0,3%
CT Aff / Guer	0,3%
CT Aff / SIAEP Carentoir	0,7%
CT Oust aval / Roc Saint André	0,9%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	0,1%
CT Muzillac / Muzillac	0,8%
CT Muzillac / La Roche Bernard	1,2%
CT Saint-Jacut / SIAEP Saint-Jacut	0,5%
CT Blavet Océan / CCBBO	0,4%
CT Blavet Océan / Trévidel	0,7%
CT Auray-Belle Ile / CCBI	0,2%

Pour l'année **2019**, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,4%** (pour mémoire : 0,5% pour 2018), variant de 0,2 à 1,2% selon les secteurs.



Rendement du réseau de distribution : 88,61%
 Indice linéaire de pertes en réseau : 0,62m³/j/km
 Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,4%

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.4. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} \times 1000$$

Périmètre	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées pour 1 000 abonnés 2019
CT Ellé-Inam / Ellé	5,73
CT Ellé-Inam / Gourin	0,00
CT Ellé-Inam / Guiscriff	0,00
CT Ellé-Inam / Le Saint	0,00
CT Scorff amont / Guémené	0,00
b: Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	5,12
CT Oust Moyen / CC Josselin	7,05
CT Oust aval / BVO	6,22
CT Aff / Guer	0,69
CT Aff / SIAEP Carentoir	1,62
CT Oust aval / Roc Saint André	11,72
CT Oust aval / Sérent-Lizio	7,67
CT Muzillac / Muzillac	1,84
CT Muzillac / La Roche Bernard	1,66
CT Saint-Jacut / SIAEP Saint-Jacut	1,18
CT Blavet Océan / CCBBO	6,08
CT Blavet Océan / Trévidel	0,00
CT Auray-Belle Ile / CCBI	5,14

Pour l'année **2019**, 462 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (548 en 2018), soit un taux d'occurrence moyen des interruptions de service non-programmées de **4,04 pour 1 000 abonnés** à l'échelle du périmètre Distribution de Eau du Morbihan (4,68 pour 1 000 abonnés en 2018).

3.5. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans ses règlements de service, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jour ouvré après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année **2019**, le taux de respect de ce délai est de **99 %** (98% en 2018).

3.6. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Capacité de désendettement		
Distribution	2018	2019
Encours de la dette au 31 décembre (en €)	54 304 537	53 557 962
Epargne brute annuelle (en €)	6 911 477	7 197 635
Durée d'extinction de la dette (en années)	7,86 7 ans et 10 mois	7,44 7 ans et 5 mois

Commentaire :

Malgré le paiement exceptionnel d'indemnités de remboursement par anticipation (IRA) sur l'année 2019, faussant quelque peu le calcul de l'épargne obtenu, la durée d'extinction de la dette continue de s'améliorer.



3.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2018 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Périmètre	Taux d'impayés 2017 en %	Taux d'impayés 2018 en %
CT Ellé-Inam / Ellé	1,70	1,82
CT Ellé-Inam / Gourin	1,40	1,69
CT Ellé-Inam / Guisriff	2,37	0,85
CT Ellé-Inam / Le Saint	3,29	1,52
CT Scorff amont / Guémené	1,72	1,68
b: Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	1,27	0,98
CT Oust Moyen / CC Josselin	3,21	2,36
CT Oust aval / BVO	1,68	1,40
CT Aff / Guer	0,89	1,47
CT Aff / SIAEP Carentoir	1,47	2,31
CT Oust aval / Roc Saint André	1,83	0,71
CT Oust aval / Sérent-Lizio	0,90	0,76
CT Muzillac / Muzillac	0,63	0,74
CT Muzillac / La Roche Bernard	1,21	0,47
CT Saint-Jacut / SIAEP Saint-Jacut	0,70	1,67
CT Blavet Océan / CCBBO	0,77	0,71
CT Blavet Océan / Trévidel	0,00	0,00
CT Auray-Belle Ile / CCBI	0,66	1,14

Les taux exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par le chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de 2018. Pour l'année **2019**, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2018 est de **1,13%**.



3.8. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites Oui Non

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Périmètre	Taux de réclamations pour 1000 abonnés 2018	Taux de réclamations pour 1000 abonnés 2019
CT Ellé-Inam / Ellé	2,12	1,21
CT Ellé-Inam / Gourin	0,00	0,00
CT Ellé-Inam / Guisriff	5,66	3,54
CT Ellé-Inam / Le Saint	11,52	2,26
CT Scorff amont / Guémené	7,78	3,34
b: Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	1,20	1,24
CT Oust Moyen / CC Josselin	2,28	1,28
CT Oust aval / BVO	1,12	0,90
CT Aff / Guer	0,71	0,17
CT Aff / SIAEP Carentoir	0,41	0,00
CT Oust aval / Roc Saint André	1,17	2,93
CT Oust aval / Sérent-Lizio	0,30	2,06
CT Muzillac / Muzillac	0,51	0,00
CT Muzillac / La Roche Bernard	0,63	0,62
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	0,37	0,36
CT Blavet Océan / CCBBO	4,42	2,27
CT Blavet Océan / Trévidel	0,00	0,00
CT Auray-Belle Ile / CCBI	4,11	3,17

Les taux exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par le nombre d'abonnés. Pour l'année **2019**, le taux de réclamations est de **1,17 pour 1 000 abonnés** (1,73 pour 1 000 abonnés en 2018).

4. Financement des investissements

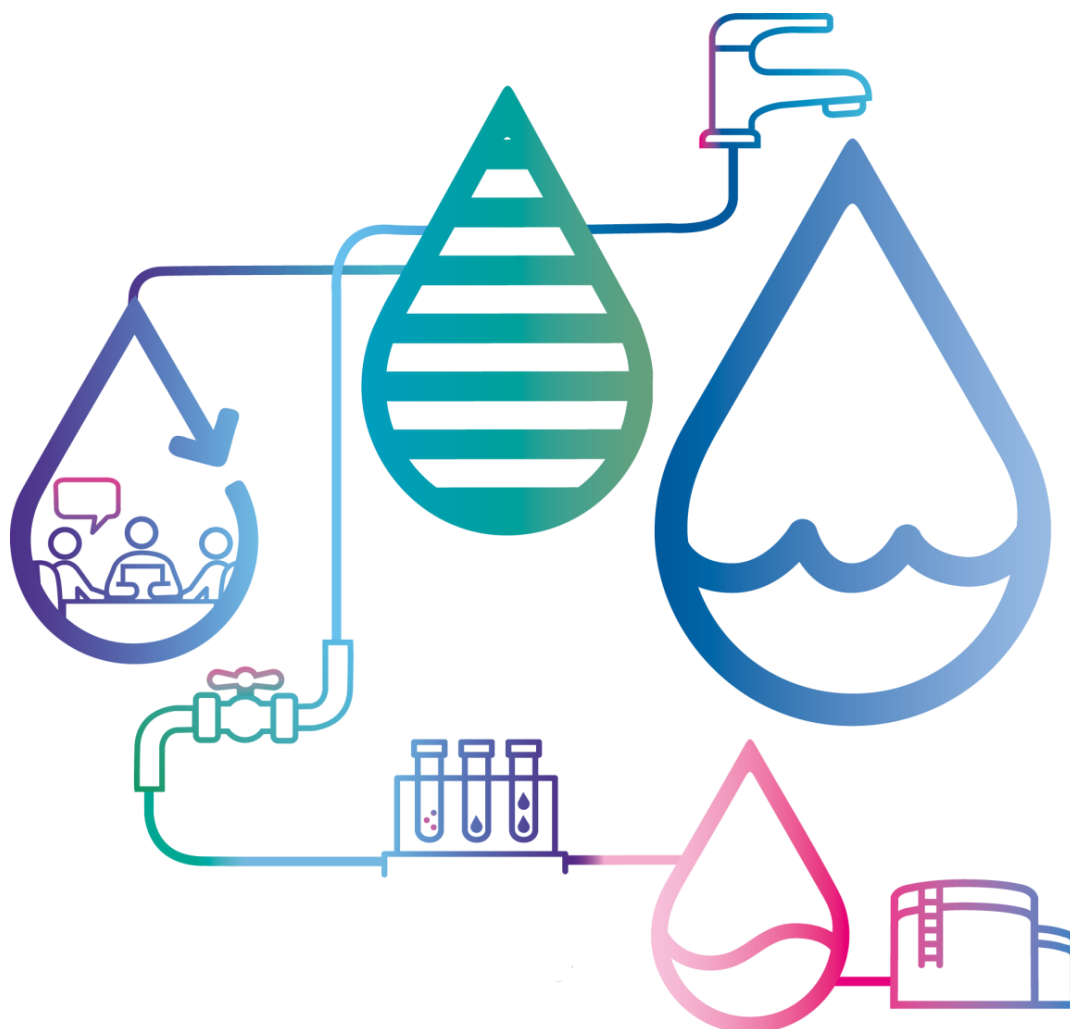


4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb. Il ne reste plus de branchement en plomb identifié à ce jour.

4.2. Montants financiers

Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Le montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires (qui mentionnent les programmes annuels prévus) ni au compte administratif (qui mentionne les paiements effectivement réalisés). Dans le cas présent, seuls les marchés publics d'un montant supérieur à 20 000 € HT et notifiés courant 2019 sont pris en compte.



Intitulé du marché	Montant H.T.	Montant des subventions AELB en HT
Accord-Cadre à bons de commandes 2019-2020 CT BLAVET OCEAN	Mini 30 000/Maxi 100000	0,00 €
Programme 2019 Extension Renouvellement Renforcement CT OUST AVAL	598 904,00 €	0,00 €
Programme 2019 Extension Renouvellement Renforcement CT AFF	447 840,00 €	19 510,00 €
Programme 2019 Extension Renouvellement Renforcement CT MUZILLAC	634 950,75 €	0,00 €
Programme 2019 Extension Renouvellement Renforcement CT BELLE ILE	223 985,75 €	0,00 €
Programme 2019 Extension Renouvellement Renforcement CT SAINT JACUT	418 352,00 €	0,00 €
Accord-Cadre à bons de commandes 2019-2021 CT SAINT JACUT	Mini 50 000/Maxi 150000	0,00 €
Programme 2019 Extension Renouvellement Renforcement CT OUST MOYEN	430 373,80 €	0,00 €
Programme 2019 Extension Renouvellement Renforcement CT BLAVET EVEL	649 808,00 €	109 000,00 €
Programme 2019 Extension Renouvellement Renforcement CT BLAVET OCEAN	299 911,00 €	0,00 €
Programme 2019 Extension Renouvellement Renforcement CT ELLE INAM	479 718,50 €	0,00 €
Programme 2019 Extension Renouvellement Renforcement CT SCORFF AMONT	119 898,60 €	0,00 €
Programme de réhabilitation des réservoirs de Distri 2019 2020	1 099 443,00 €	0,00 €
MOE ACBC 2019 2021	26 700,00 €	0,00 €
MOE programme 2019 2021	38 400,00 €	0,00 €

L'état récapitulatif des marchés publics passés est fourni en annexe 4.

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

Répartition de l'encours de la dette au 31 décembre (en €)		
Distribution	2018	2019
Dettes supportées directement par EDM	54 304 537	53 557 962

Annuité de la dette (en €)			
Distribution		2018	2019
Montants remboursés pendant l'exercice	En capital	6 452 458	6 086 000
	En intérêts	1 208 540	1 713 269
	Total	7 660 998	7 799 269

Commentaire :

Le montant de remboursement des intérêts intègre le paiement exceptionnel d'indemnités de remboursement par anticipation (IRA) pour un montant de 820 000 €. Pour autant l'augmentation de l'annuité pour 2019 reste contenue, grâce à la diminution de l'encours de la dette.

4.4. Amortissements

Amortissements (en €)		
Distribution	2018	2019
Dotations aux amortissements	5 576 618	5 668 461

Pour l'année 2019, la **dotations aux amortissements – Distribution**, a été de **5 668 461 €**.

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux et projets à l'étude

Lors du comité syndical du 1^{er} février 2019, un plan pluriannuel d'investissement (PPI) a été présenté pour la période 2019-2023 dans le cadre du débat d'orientation budgétaire (DOB).

Ce plan regroupe les programmes pluriannuels de travaux adoptés et les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.

Extrait du PPI – 1^{er} février 2019 – compétence Distribution

	collèges	Opérations	2018 et antérieur	2019		2020	2021	2022	2023	2024 et suivants	total
				RAR	BP						
				2018	2019						
DISTRIBUTION	Collèges	2017 - programme ordinaire + exceptionnel	6,45	0,25							6,70
				0,25							
	Collèges	2018 - programme ordinaire + exceptionnel	3,75	1,25	1,70						6,70
				2,95							
	Collèges	2019 - programme ordinaire + exceptionnel			4,00	2,70					2,70
	Collèges	2020 - programme ordinaire + exceptionnel				4,00	2,70				6,70
	Collèges	2021 - programme ordinaire + exceptionnel					4,00	2,70			6,70
Collèges	2022 - programme ordinaire + exceptionnel						4,00	2,70		6,70	
Collèges	2023 - programme ordinaire + exceptionnel							4,00		4,00	
SOUS-TOTAL DISTRIBUTION				7,20		6,70	6,70	6,70	6,70		34,00

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Le comité syndical de Eau du Morbihan a voté une participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL) à hauteur de **0,15 €** par abonné par an, soit un montant de **16 777,05 €** au titre de 2019.

Les exploitants sont également signataires d'une convention relative au FSL (abandons des frais + abandons de créance à hauteur de 25 € forfaitairement par dossier accepté).



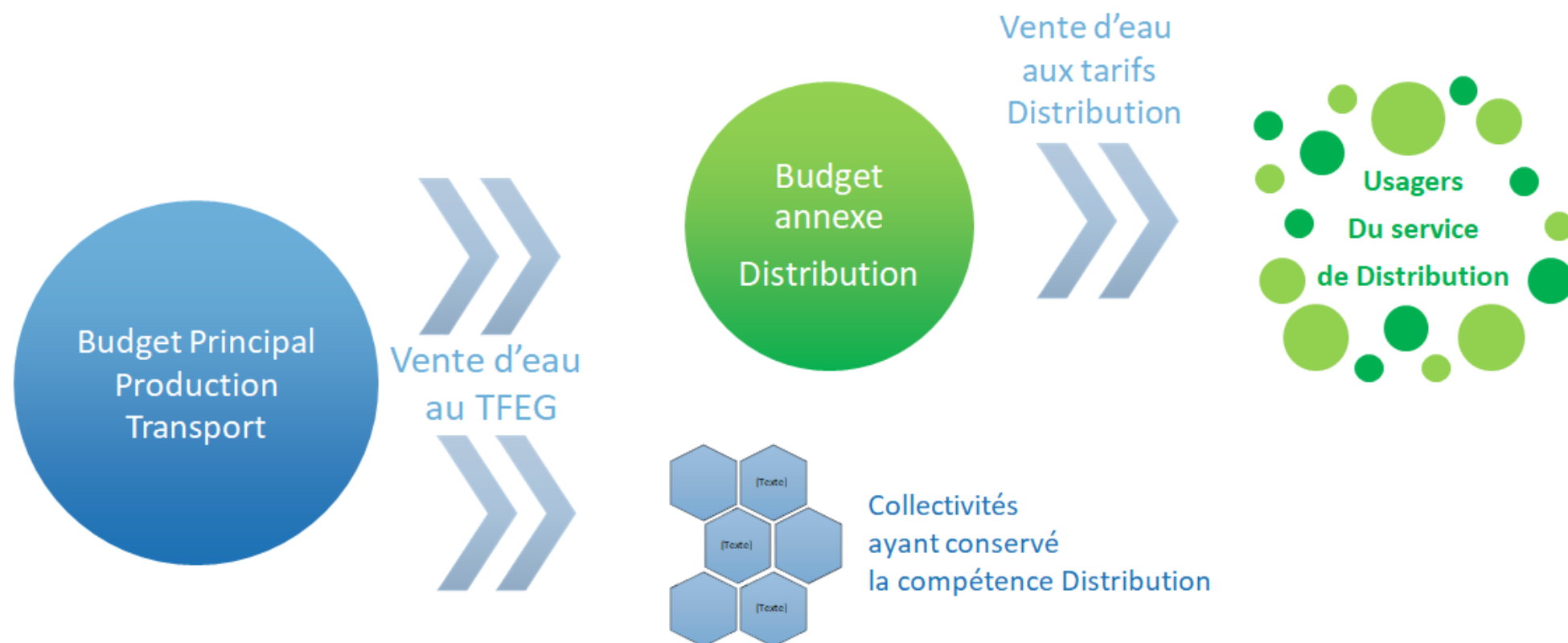
6. Tableau récapitulatif des indicateurs



Consolidation sur le territoire Eau du Morbihan - compétence Distribution		Exercice 2018	Exercice 2019
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	216 081	221 218
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,72€	2,72€
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 jour ouvré	1 jour ouvré
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,8%	99,8 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,8%	100 %
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115 / 120	115 / 120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	88%	89 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	0,78 m³/j/km	0,64 m³/j/km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	0,75 m³/j/km	0,62 m³/j/km
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,5%	0,4 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,001 €/m³	0,001 €/m³
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	4,68 ‰ abonnés	4,04 ‰ abonnés
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	98 %	99 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité - Distribution	7,86 années	7,44 années
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,21 %	1,13 %
P155.1	Taux de réclamations	1,73 ‰ abonnés	1,17 ‰ abonnés

ANNEXE 1 - Structure budgétaire

Envoyé en préfecture le 28/10/2020
Reçu en préfecture le 28/10/2020
Affiché le 28/10/2020
ID : 056-255601072-20201028-CS_2020_063-DE



ANNEXE 2 – Tarifs au 01/01/2019 et au 01/01/2020

Tarifs au 1er janvier 2019		CT Auray-Belle Ile / CCBI		CT Ellé-Inam / Gourin		CT Ellé-Inam / Ellé		CT Ellé-Inam / Guisriff		CT Ellé-Inam / Le Saint		CT Scorff amont /	
Désignation	Unité	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant
Abonnement ordinaire	abonnés	16,72 €/an	58,29 €/an	39,01 €/an	35,99 €/an	24,61 €/an	50,39 €/an	16,76 €/an	58,24 €/an	35,26 €/an	39,74 €/an	37,53 €/an	37,47 €/an
Tranche de 0 à 30 m ³ (/an)	m ³	0,814 €/m ³	0,776 €/m ³	0,76 €/m ³	0,83 €/m ³	0,764 €/m ³	0,826 €/m ³	0,5093 €/m ³	1,0807 €/m ³	0,656 €/m ³	0,9343 €/m ³	0,254 €/m ³	1,336 €/m ³
Tranche de 31 à 100 m ³ (/an)	m ³	0,854 €/m ³	0,816 €/m ³	0,84 €/m ³	0,83 €/m ³	0,799 €/m ³	0,871 €/m ³	0,4182 €/m ³	1,2518 €/m ³	0,701 €/m ³	0,969 €/m ³	0,334 €/m ³	1,336 €/m ³
Tranche de 101 à 500 m ³ (/an)	m ³	0,854 €/m ³	0,816 €/m ³	0,84 €/m ³	0,83 €/m ³	0,799 €/m ³	0,871 €/m ³	0,461 €/m ³	1,209 €/m ³	0,708 €/m ³	0,962 €/m ³	0,334 €/m ³	1,336 €/m ³
Tranche de 501 à 1 000 m ³ (/an)	m ³	0,504 €/m ³	0,816 €/m ³	0,521 €/m ³	0,799 €/m ³	0,46 €/m ³	0,86 €/m ³	0,1324 €/m ³	1,1876 €/m ³	0,361 €/m ³	0,9586 €/m ³	0,079 €/m ³	1,241 €/m ³
Tranche de 1 001 à 3 000 m ³ (/an)	m ³	0,504 €/m ³	0,816 €/m ³	0,521 €/m ³	0,799 €/m ³	0,471 €/m ³	0,849 €/m ³	0,1538 €/m ³	1,1662 €/m ³	0,365 €/m ³	0,955 €/m ³	0,079 €/m ³	1,241 €/m ³
Tranche de 3 001 à 6 000 m ³ (/an)	m ³	0,509 €/m ³	0,811 €/m ³	0,521 €/m ³	0,799 €/m ³	0,483 €/m ³	0,837 €/m ³	0,4959 €/m ³	0,8241 €/m ³	0,368 €/m ³	0,9516 €/m ³	0,079 €/m ³	1,241 €/m ³
Tranche de 6 001 à 12 000 m ³ (/an)	m ³	0,509 €/m ³	0,811 €/m ³	0,521 €/m ³	0,799 €/m ³	0,505 €/m ³	0,815 €/m ³	0,4959 €/m ³	0,8241 €/m ³	0,372 €/m ³	0,9481 €/m ³	0,079 €/m ³	1,241 €/m ³
Tranche de 12 001 à 24 000 m ³ (/an)	m ³	0,515 €/m ³	0,805 €/m ³	0,521 €/m ³	0,799 €/m ³	0,505 €/m ³	0,815 €/m ³	0,4959 €/m ³	0,8241 €/m ³	0,375 €/m ³	0,9447 €/m ³	0,079 €/m ³	1,241 €/m ³
Tranche de 24 001 à 48 000 m ³ (/an)	m ³	0,515 €/m ³	0,805 €/m ³	0,521 €/m ³	0,799 €/m ³	0,505 €/m ³	0,815 €/m ³	0,4959 €/m ³	0,8241 €/m ³	0,379 €/m ³	0,9412 €/m ³	0,079 €/m ³	1,241 €/m ³
Tranche de 48 001 à 75 000 m ³ (/an)	m ³	0,527 €/m ³	0,793 €/m ³	0,521 €/m ³	0,799 €/m ³	0,505 €/m ³	0,815 €/m ³	0,4959 €/m ³	0,8241 €/m ³	0,379 €/m ³	0,9412 €/m ³	0,079 €/m ³	1,241 €/m ³
Tranche de 75 001 à 100 000 m ³ (/an)	m ³	0,527 €/m ³	0,793 €/m ³	0,521 €/m ³	0,799 €/m ³	0,505 €/m ³	0,815 €/m ³	0,2018 €/m ³	1,1182 €/m ³	0,386 €/m ³	0,9343 €/m ³	0,079 €/m ³	1,241 €/m ³
Tranche au-dessus de 100 000 m ³ (/an)	m ³	0,527 €/m ³	0,793 €/m ³	0,521 €/m ³	0,799 €/m ³	0,505 €/m ³	0,815 €/m ³	0,2018 €/m ³	1,1182 €/m ³	0,386 €/m ³	0,9343 €/m ³	0,079 €/m ³	1,241 €/m ³
Vente en Gros	m ³		0,62 €/an		0,62 €/an		0,62 €/an		0,62 €/an		0,62 €/an		0,62 €/an

Redevance pollution domestique	m ³	0,30 €/m ³
Taxes : taux de TVA	%	5,50%

Tarifs au 1er janvier 2020		CT Auray-Belle Ile / CCBI		CT Scorff amont / Guémené		a: Roi Morvan Cté pour partie
Désignation	Unité	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité
Abonnement ordinaire	abonnés	15,44 €/an	59,56 €/an	36,60 €/an	38,40 €/an	75,00 €/an
Tranche de 0 à 30 m ³ (/an)	m ³	0,813 €/m ³	0,777 €/m ³	0,239 €/m ³	1,351 €/m ³	1,59 €/an
Tranche de 31 à 100 m ³ (/an)	m ³	0,852 €/m ³	0,818 €/m ³	0,319 €/m ³	1,351 €/m ³	1,67 €/an
Tranche de 101 à 500 m ³ (/an)	m ³	0,852 €/m ³	0,818 €/m ³	0,319 €/m ³	1,351 €/m ³	1,67 €/an
Tranche de 501 à 1 000 m ³ (/an)	m ³	0,532 €/m ³	0,818 €/m ³	0,097 €/m ³	1,253 €/m ³	1,35 €/an
Tranche de 1 001 à 3 000 m ³ (/an)	m ³	0,532 €/m ³	0,818 €/m ³	0,097 €/m ³	1,253 €/m ³	1,35 €/an
Tranche de 3 001 à 6 000 m ³ (/an)	m ³	0,538 €/m ³	0,812 €/m ³	0,097 €/m ³	1,253 €/m ³	1,35 €/an
Tranche de 6 001 à 12 000 m ³ (/an)	m ³	0,538 €/m ³	0,812 €/m ³	0,097 €/m ³	1,253 €/m ³	1,35 €/an
Tranche de 12 001 à 24 000 m ³ (/an)	m ³	0,544 €/m ³	0,806 €/m ³	0,097 €/m ³	1,253 €/m ³	1,35 €/an
Tranche de 24 001 à 48 000 m ³ (/an)	m ³	0,544 €/m ³	0,806 €/m ³	0,097 €/m ³	1,253 €/m ³	1,35 €/an
Tranche de 48 001 à 75 000 m ³ (/an)	m ³	0,555 €/m ³	0,795 €/m ³	0,097 €/m ³	1,253 €/m ³	1,35 €/an
Tranche de 75 001 à 100 000 m ³ (/an)	m ³	0,555 €/m ³	0,795 €/m ³	0,097 €/m ³	1,253 €/m ³	1,35 €/an
Tranche au-dessus de 100 000 m ³ (/an)	m ³	0,555 €/m ³	0,795 €/m ³	0,097 €/m ³	1,253 €/m ³	1,35 €/an
Vente en Gros	m ³		0,62 €/an		0,62 €/an	0,62 €/an

Redevance pollution domestique	m ³	0,30 €/m ³
Taxes : taux de TVA	%	5,50%

Tarifs au 1er janvier 2019	CT Oust Moyen / CC Josselin		CT Oust aval / BVO		CT Oust aval / Roc Saint André		CT Oust aval / Sérent-Lizio		CT Blavet Océan / Trévidel	CT Blavet Océan / Hennebont	
Désignation	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant
Abonnement ordinaire	36,98 €/an	38,02 €/an	16,10 €/an	58,90 €/an	19,85 €/an	55,15 €/an	28,63 €/an	46,37 €/an	75,00 €/an	44,37 €/an	30,63 €/an
Tranche de 0 à 30 m³ (/an)	0,781 €/m³	0,809 €/m³	0,6245 €/m³	0,9655 €/m³	0,701 €/m³	0,889 €/m³	0,692 €/m³	0,898 €/m³	1,59 €/an	0,595 €/m³	0,995 €/m³
Tranche de 31 à 100 m³ (/an)	0,511 €/m³	1,159 €/m³	0,6809 €/m³	0,9891 €/m³	0,645 €/m³	1,025 €/m³	0,656 €/m³	1,014 €/m³	1,67 €/an	0,4422 €/m³	1,2278 €/m³
Tranche de 101 à 500 m³ (/an)	0,511 €/m³	1,159 €/m³	0,6809 €/m³	0,9891 €/m³	0,645 €/m³	1,025 €/m³	0,656 €/m³	1,014 €/m³	1,67 €/an	0,4422 €/m³	1,2278 €/m³
Tranche de 501 à 1 000 m³ (/an)	0,174 €/m³	1,146 €/m³	0,3427 €/m³	0,9773 €/m³	0,295 €/m³	1,025 €/m³	0,352 €/m³	0,968 €/m³	1,32 €/an	0,1413 €/m³	1,1787 €/m³
Tranche de 1 001 à 3 000 m³ (/an)	0,174 €/m³	1,146 €/m³	0,3663 €/m³	0,9537 €/m³	0,295 €/m³	1,025 €/m³	0,352 €/m³	0,968 €/m³	1,32 €/an	0,1413 €/m³	1,1787 €/m³
Tranche de 3 001 à 6 000 m³ (/an)	0,259 €/m³	1,061 €/m³	0,3663 €/m³	0,9537 €/m³	0,295 €/m³	1,025 €/m³	0,364 €/m³	0,956 €/m³	1,32 €/an	0,1413 €/m³	1,1787 €/m³
Tranche de 6 001 à 12 000 m³ (/an)	0,345 €/m³	0,975 €/m³	0,3663 €/m³	0,9537 €/m³	0,318 €/m³	1,002 €/m³	0,387 €/m³	0,933 €/m³	1,32 €/an	0,1413 €/m³	1,1175 €/m³
Tranche de 12 001 à 24 000 m³ (/an)	0,443 €/m³	0,877 €/m³	0,3898 €/m³	0,9302 €/m³	0,34 €/m³	0,98 €/m³	0,387 €/m³	0,933 €/m³	1,32 €/an	0,2025 €/m³	1,1175 €/m³
Tranche de 24 001 à 48 000 m³ (/an)	0,468 €/m³	0,852 €/m³	0,3898 €/m³	0,9302 €/m³	0,34 €/m³	0,98 €/m³	0,41 €/m³	0,91 €/m³	1,32 €/an	0,2025 €/m³	1,0562 €/m³
Tranche de 48 001 à 75 000 m³ (/an)	0,541 €/m³	0,779 €/m³	0,3898 €/m³	0,9302 €/m³	0,34 €/m³	0,98 €/m³	0,422 €/m³	0,898 €/m³	1,32 €/an	0,2638 €/m³	1,0562 €/m³
Tranche de 75 001 à 100 000 m³ (/an)	0,541 €/m³	0,779 €/m³	0,3898 €/m³	0,9302 €/m³	0,34 €/m³	0,98 €/m³	0,433 €/m³	0,887 €/m³	1,32 €/an	0,2638 €/m³	1,0562 €/m³
Tranche au-dessus de 100 000 m³ (/an)	0,541 €/m³	0,779 €/m³	0,3898 €/m³	0,9302 €/m³	0,34 €/m³	0,98 €/m³	0,457 €/m³	0,863 €/m³	1,32 €/an	0,2638 €/m³	1,0562 €/m³
Vente en Gros		0,62 €/an		0,62 €/an		0,62 €/an		0,62 €/an	0,62 €/an		0,62 €/an

Redevance pollution domestique	0,30 €/m³
Taxes : taux de TVA	5,50%

Tarifs au 1er janvier 2020	CT Oust Moyen / CC Josselin		CT Oust aval / BVO		CT Oust aval / Sérent-Lizio		CT Blavet Océan / Trévidel	CT Blavet Océan / Hennebont	
Désignation	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant
Abonnement ordinaire	36,12 €/an	38,88 €/an	14,71 €/an	60,29 €/an	27,50 €/an	47,50 €/an	75,00 €/an	43,64 €/an	31,36 €/an
Tranche de 0 à 30 m³ (/an)	0,785 €/m³	0,805 €/m³	0,618 €/m³	0,972 €/m³	0,688 €/m³	0,902 €/m³	1,59 €/an	0,589 €/m³	1,001 €/m³
Tranche de 31 à 100 m³ (/an)	0,508 €/m³	1,162 €/m³	0,674 €/m³	0,996 €/m³	0,649 €/m³	1,021 €/m³	1,67 €/an	0,431 €/m³	1,239 €/m³
Tranche de 101 à 500 m³ (/an)	0,508 €/m³	1,162 €/m³	0,674 €/m³	0,996 €/m³	0,649 €/m³	1,021 €/m³	1,67 €/an	0,431 €/m³	1,239 €/m³
Tranche de 501 à 1 000 m³ (/an)	0,20 €/m³	1,15 €/m³	0,366 €/m³	0,984 €/m³	0,376 €/m³	0,974 €/m³	1,35 €/an	0,161 €/m³	1,189 €/m³
Tranche de 1 001 à 3 000 m³ (/an)	0,20 €/m³	1,15 €/m³	0,39 €/m³	0,96 €/m³	0,376 €/m³	0,974 €/m³	1,35 €/an	0,161 €/m³	1,189 €/m³
Tranche de 3 001 à 6 000 m³ (/an)	0,288 €/m³	1,062 €/m³	0,39 €/m³	0,96 €/m³	0,388 €/m³	0,962 €/m³	1,35 €/an	0,161 €/m³	1,189 €/m³
Tranche de 6 001 à 12 000 m³ (/an)	0,376 €/m³	0,974 €/m³	0,39 €/m³	0,96 €/m³	0,412 €/m³	0,938 €/m³	1,35 €/an	0,224 €/m³	1,126 €/m³
Tranche de 12 001 à 24 000 m³ (/an)	0,476 €/m³	0,874 €/m³	0,414 €/m³	0,936 €/m³	0,412 €/m³	0,938 €/m³	1,35 €/an	0,224 €/m³	1,126 €/m³
Tranche de 24 001 à 48 000 m³ (/an)	0,501 €/m³	0,849 €/m³	0,414 €/m³	0,936 €/m³	0,436 €/m³	0,914 €/m³	1,35 €/an	0,286 €/m³	1,064 €/m³
Tranche de 48 001 à 75 000 m³ (/an)	0,577 €/m³	0,773 €/m³	0,414 €/m³	0,936 €/m³	0,448 €/m³	0,902 €/m³	1,35 €/an	0,286 €/m³	1,064 €/m³
Tranche de 75 001 à 100 000 m³ (/an)	0,577 €/m³	0,773 €/m³	0,414 €/m³	0,936 €/m³	0,459 €/m³	0,891 €/m³	1,35 €/an	0,286 €/m³	1,064 €/m³
Tranche au-dessus de 100 000 m³ (/an)	0,577 €/m³	0,773 €/m³	0,414 €/m³	0,9302 €/m³	0,483 €/m³	0,867 €/m³	1,35 €/an	0,286 €/m³	1,064 €/m³
Vente en Gros		0,62 €/an		0,62 €/an		0,62 €/an	0,62 €/an		0,62 €/an

Redevance pollution domestique	0,30 €/m³
Taxes : taux de TVA	5,50%

Tarifs au 1er janvier 2019	b: Centre Morbihan Cté Plaudren, Colpo pour partie	CT Aff / Guer	CT Aff / SIAEP Carentoir	CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	CT Muzillac / Muzillac	CT Muzillac / La Roche Bernard
Désignation	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité
Abonnement ordinaire	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an
Tranche de 0 à 30 m³ (/an)	1,59 €/an	1,59 €/an	1,59 €/an	1,59 €/an	1,59 €/an	1,59 €/an
Tranche de 31 à 100 m³ (/an)	1,67 €/an	1,67 €/an	1,67 €/an	1,67 €/an	1,67 €/an	1,67 €/an
Tranche de 101 à 500 m³ (/an)	1,67 €/an	1,67 €/an	1,67 €/an	1,67 €/an	1,67 €/an	1,67 €/an
Tranche de 501 à 1 000 m³ (/an)	1,32 €/an	1,32 €/an	1,32 €/an	1,32 €/an	1,32 €/an	1,32 €/an
Tranche de 1 001 à 3 000 m³ (/an)	1,32 €/an	1,32 €/an	1,32 €/an	1,32 €/an	1,32 €/an	1,32 €/an
Tranche de 3 001 à 6 000 m³ (/an)	1,32 €/an	1,32 €/an	1,32 €/an	1,32 €/an	1,32 €/an	1,32 €/an
Tranche de 6 001 à 12 000 m³ (/an)	1,32 €/an	1,32 €/an	1,32 €/an	1,32 €/an	1,32 €/an	1,32 €/an
Tranche de 12 001 à 24 000 m³ (/an)	1,32 €/an	1,32 €/an	1,32 €/an	1,32 €/an	1,32 €/an	1,32 €/an
Tranche de 24 001 à 48 000 m³ (/an)	1,32 €/an	1,32 €/an	1,32 €/an	1,32 €/an	1,32 €/an	1,32 €/an
Tranche de 48 001 à 75 000 m³ (/an)	1,32 €/an	1,32 €/an	1,32 €/an	1,32 €/an	1,32 €/an	1,32 €/an
Tranche de 75 001 à 100 000 m³ (/an)	1,32 €/an	1,32 €/an	1,32 €/an	1,32 €/an	1,32 €/an	1,32 €/an
Tranche au-dessus de 100 000 m³ (/an)	1,32 €/an	1,32 €/an	1,32 €/an	1,32 €/an	1,32 €/an	1,32 €/an
Vente en Gros	0,62 €/an	0,62 €/an	0,62 €/an	0,62 €/an	0,62 €/an	0,62 €/an

Redevance pollution domestique	0,30 €/m³
Taxes : taux de TVA	5,50%

Tarifs au 1er janvier 2020	b: Centre Morbihan Cté Plaudren, Colpo pour partie	c: De l'Oust à Brocéliande Cté pour partie et Ploërmel Cté pour partie	d: Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglo pour partie, Questembert Cté pour partie
Désignation	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité
Abonnement ordinaire	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an
Tranche de 0 à 30 m³ (/an)	1,59 €/an	1,59 €/an	1,59 €/an
Tranche de 31 à 100 m³ (/an)	1,67 €/an	1,67 €/an	1,67 €/an
Tranche de 101 à 500 m³ (/an)	1,67 €/an	1,67 €/an	1,67 €/an
Tranche de 501 à 1 000 m³ (/an)	1,35 €/an	1,35 €/an	1,35 €/an
Tranche de 1 001 à 3 000 m³ (/an)	1,35 €/an	1,35 €/an	1,35 €/an
Tranche de 3 001 à 6 000 m³ (/an)	1,35 €/an	1,35 €/an	1,35 €/an
Tranche de 6 001 à 12 000 m³ (/an)	1,35 €/an	1,35 €/an	1,35 €/an
Tranche de 12 001 à 24 000 m³ (/an)	1,35 €/an	1,35 €/an	1,35 €/an
Tranche de 24 001 à 48 000 m³ (/an)	1,35 €/an	1,35 €/an	1,35 €/an
Tranche de 48 001 à 75 000 m³ (/an)	1,35 €/an	1,35 €/an	1,35 €/an
Tranche de 75 001 à 100 000 m³ (/an)	1,35 €/an	1,35 €/an	1,35 €/an
Tranche au-dessus de 100 000 m³ (/an)	1,35 €/an	1,35 €/an	1,35 €/an
Vente en Gros	0,62 €/an	0,62 €/an	0,62 €/an

Redevance pollution domestique	0,30 €/m³
Taxes : taux de TVA	5,50%

ANNEXE 3 – P103.2B en détail

2019		b: Centre Morvihan Communa	CT Auray- Belle Ile / CCBI	CT Blavet Océan / CCBBO	CT Blavet Océan / Trévidel	CT Ellé- Inam / Ellé	CT Ellé- Inam / Gourin	CT Ellé- Inam / Guiscriff	CT Ellé- Inam / Le Saint	CT Scorff amont / Guémené
Plan de réseaux	15 points	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable, comprenant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	0 ou 5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Inventaire des réseaux	30 points	30	30	30	28	30	30	30	30	26
Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres (procédure de mise à jour comprise)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5	5	5	5	4	5	5	5	5	5
date ou la période de pose pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des	1 à 5	5	5	5	4	5	5	5	5	1
Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	75 points	75	65	65	60	75	55	75	75	75
Le plan de réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Le plan de réseaux précise la localisation des branchements (compétence distribution uniquement)	0 ou 10	10	10	10	10	10	0	10	10	10
Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (compétence distribution uniquement)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0 ou 10	10	0	0	0	10	0	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant d'apprécier notamment le temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	0 ou 5	5	5	5	0	5	5	5	5	5
TOTAL	120	120	110	110	103	120	100	120	120	116

2019		CT Oust Moyen / CC Josselin	CT Oust aval / BVO	CT Oust aval / Roc Saint André	CT Oust aval / Sérent- Lizio	CT Aff / Guer	CT Aff / SIAEP Carentoir	CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	CT Muzillac / Muzillac	CT Muzillac / La Roche Bernard
Plan de réseaux	15 points	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable, comprenant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	0 ou 5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Inventaire des réseaux	30 points	30	30	30	30	28	28	28	28	28
Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres (procédure de mise à jour comprise)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
date ou la période de pose pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des	1 à 5	5	5	5	5	3	3	3	3	3
Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	75 points	70	75	75	75	65	65	65	65	65
Le plan de réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Le plan de réseaux précise la localisation des branchements (compétence distribution uniquement)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (compétence distribution uniquement)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	0 ou 10	10	10	10	10	0	0	0	0	0
mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant d'apprécier notamment le temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	0 ou 5	0	5	5	5	5	5	5	5	5
TOTAL	120	115	120	120	120	108	108	108	108	108

ANNEXE 4 – Liste des marchés Distribution notifiés en 2019

Envoyé en préfecture le 28/10/2020
 Reçu en préfecture le 28/10/2020
 Affiché le 28/10/2020
 ID : 056-255601072-20201028-CS_2020_063-DE

Collège territorial	Intitulé du marché	Titulaire	Montant H.T.	Date de notification (signée de l'entreprise)
BLAVET OCEAN	Accord-Cadre à bons de commandes 2019-2020 CT BLAVET OCEAN	SPAC	Mini 30 000/Maxi 100000	05/02/2019
OUST AVAL	Programme 2019 Extension Renouvellement Renforcement CT OUST AVAL	DLE OUEST	598 904.00 €	03/04/2019
AFF	Programme 2019 Extension Renouvellement Renforcement CT AFF	SPAC	447 840.00 €	24/06/2019
MUZILLAC	Programme 2019 Extension Renouvellement Renforcement CT MUZILLAC	STURNO	634 950.75 €	21/05/2019
AURAY BELLE ILE	Programme 2019 Extension Renouvellement Renforcement CT BELLE ILE	SPAC	223 985.75 €	17/04/2019
SAINT JACUT	Programme 2019 Extension Renouvellement Renforcement CT SAINT JACUT	TPC OUEST	418 352.00 €	29/05/2019
SAINT JACUT	Accord-Cadre à bons de commandes 2019-2021 CT SAINT JACUT	SATEC	Mini 50 000/Maxi 150000	18/03/2019
OUST MOYEN	Programme 2019 Extension Renouvellement Renforcement CT OUST MOYEN	DLE OUEST	430 373.80 €	24/05/2019
BLAVET EVEL	Programme 2019 Extension Renouvellement Renforcement CT BLAVET EVEL	COCA ATLANTIQUE	649 808.00 €	28/05/2019
BLAVET OCEAN	Programme 2019 Extension Renouvellement Renforcement CT BLAVET OCEAN	STURNO/SADE	299 911.00 €	18/06/2019
ELLE INAM	Programme 2019 Extension Renouvellement Renforcement CT ELLE INAM	TRAOUEN/TOULGOAT	479 718.50 €	29/03/2019
SCORFF AMONT	Programme 2019 Extension Renouvellement Renforcement CT SCORFF AMONT	SBCEA/TOULGOAT	119 898.60 €	27/05/2019
EDM	Programme de réhabilitation des réservoirs de Distri 2019 2020	TSM	1 099 443.00 €	04/04/2019
SAINT JACUT	MOE ACBC 2019 2021	BOURGOIS	26 700.00 €	08/01/2019
SAINT JACUT	MOE programme 2019 2021	BOURGOIS	38 400.00 €	03/01/2019



Établissement public de l'État

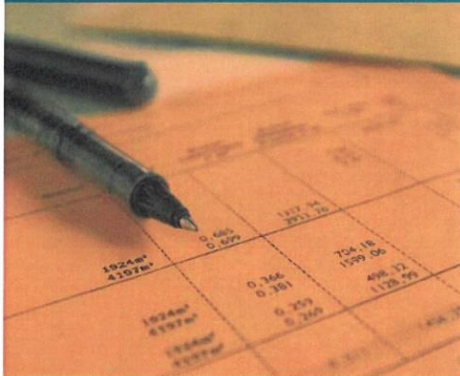
NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2020
CHIFFRES 2019

L'agence de l'eau vous informe



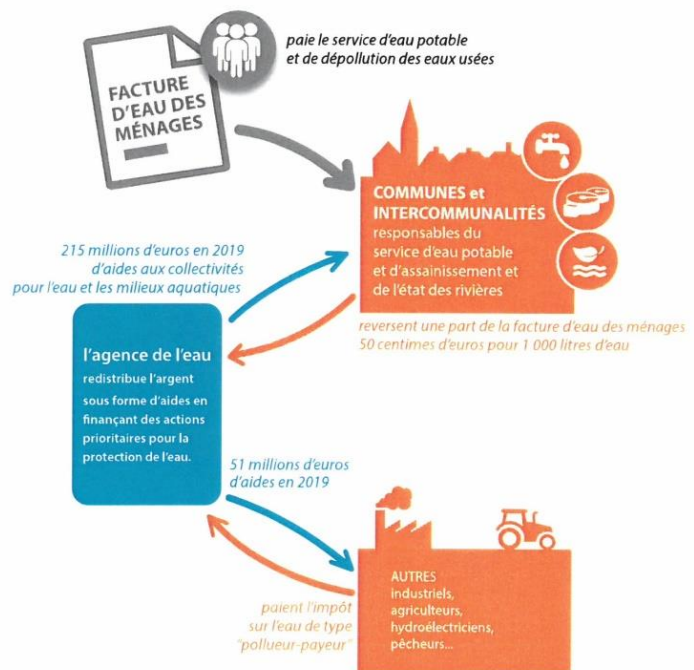
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,16 % du montant de la facture d'eau.
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :



agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 366 millions d'euros dont plus de 290 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



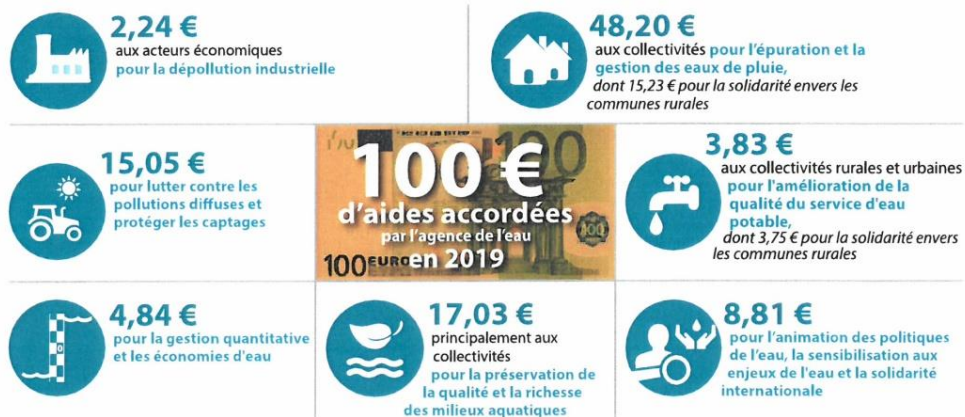
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2019 est la première année du 1^{er} programmes d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau. Il apporte quelques modifications de financement.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2019...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

6 APPELS A PROJETS POUR MOBILISER

En 2019, l'agence de l'eau lance 6 appels à projets et à initiatives. Ils visent à mobiliser les acteurs de l'eau sur six sujets prioritaires :

- la restauration des milieux aquatiques et humides en faveur des espèces menacées,
- les économies d'eau consommée pour s'adapter au changement climatique,
- la mise en place de filières agricoles favorables à l'eau,
- la biodiversité marine,
- la gestion durable de l'eau de pluie en milieu urbain,
- les paiements pour services environnementaux.

Le but ? Faire émerger de nouveaux projets et des expérimentations de solutions innovantes dès la première année de son 11^e programme d'intervention (2019-2024).

Cette première année est marquée par un fort dynamisme du taux d'exécution des engagements financiers (près de 95 %). L'agence de l'eau a versé près de 270 millions d'euros d'aides.

Pour reconquérir la qualité des rivières, près de la moitié des aides ciblent l'assainissement collectif prioritaire (pollution domestique).

UN ÉTAT DES LIEUX POUR ÉLABORER LE SDAGE 2022-2027

L'état des lieux constitue un point de départ en posant un diagnostic sur le bassin. Il permet d'identifier et de cibler les actions à mener dans un seul but : restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les rivières, les lacs, les eaux souterraines, les estuaires sont tous concernés.



Le comité de bassin élabore maintenant le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2022-2027 et son programme de mesures associé.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, près de 7 000 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
 Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
 18 rue de Sabot
 22440 PLOUFRAGAN
 Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
 armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
 45063 ORLÉANS CEDEX 2
 Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
 contact@eau-loire-bretagne.fr
 agence-eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
 45063 ORLÉANS CEDEX 2
 Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
 centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (départ. 44 - 49 - 85)
 1 rue Eugène Varlin • CS 40521
 44105 NANTES CEDEX 4
 Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
 mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

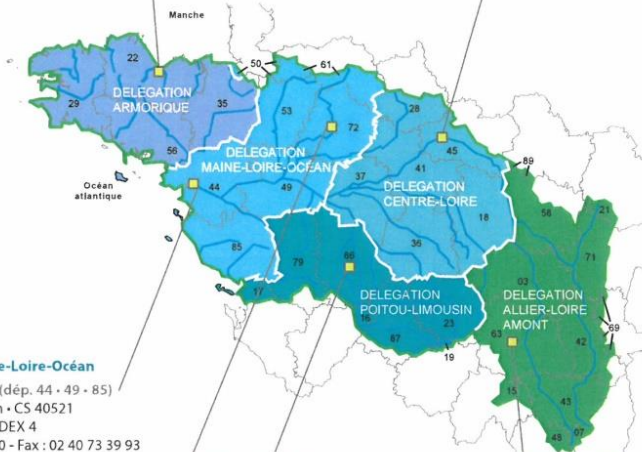
→ Site du Mans (départ. 49 - 50 - 53 - 61 - 72)
 17 rue Jean Grémillon • CS 12104
 72021 LE MANS CEDEX 2
 Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
 mlo-lmans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette • CS 20040
 86282 SAINT-BENOIT CEDEX
 Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
 poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
 Site de Marmilhat sud • CS 40039
 63370 LEMPDES
 Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
 allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.



Rendez-vous sur enimmersion-eau.fr

et sur les réseaux sociaux



EN IMMERSION

L'eau a quelque chose à vous dire...

Envoyé en préfecture le 28/10/2020

Reçu en préfecture le 28/10/2020

Affiché le **28/10/2020**

ID : 056-255601072-20201028-CS_2020_063-DE



service public d'eau potable

27 rue de Luscanen • CS 72011 • 56 001 Vannes cedex

02 97 47 91 39 • contact@eaudumorbihan.fr

www.eaudumorbihan.fr